Solicitor General Canada

1991-92 Estimates

Part III

Expenditure Plan

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

©Minister of Supply and Services Canada 1991

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1992-III-43
ISBN 0-660-56361-4

1991-92 Estimates

Part III

Solicitor General
Canada

91-03467/

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document. As such, it contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

There are two chapters in this document. The first provides an overview of Ministry organizations which report to or through the Solicitor General to Parliament. The second presents the Expenditure Plan for the Solicitor General Program. (The Ministry Secretariat, Office of the Correctional Investigator and Office of the Inspector General, Canadian Security Intelligence Service [CSIS]). For additional information about the RCMP, the RCMP External Review Committee, the RCMP Public Complaints Commission, the Correctional Service of Canada and the National Parole Board, please see the individual Expenditure Plans for these organizations. Expenditure Plans are not prepared by the Canadian Security Intelligence Service.

The Program Expenditure Plan is itself divided into three sections. Section I presents an overview of the Program and a summary of its current plans and performance. For those interested in more detail, Section II identifies, for each activity, the expected results and other key performance information that form the basis for the resources requested. Section III provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Section I is preceded by Details of Spending Authorities from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts. This is to provide continuity with other Estimates documents and to help in assessing the Program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section and a financial summary in Section I provides cross-references to the more detailed information found in Section II. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest. Finally, an index provides page references to specific topics.

Table of Contents

A. Roles and Responsibilities 1-3

B. Ministry Expenditure Plan 1-6

C. Highlights of Ministry Plans for 1991-92

1. The Security Sector 1-7
2. The Policing Sector 1-7
3. The Corrections Sector 1-8

A. Roles and Responsibilities of the Ministry of the Solicitor General

The Solicitor General is the lead Minister for the Government with respect to domestic security, policing, corrections and parole. The Ministry of the Solicitor General is comprised of the Secretariat and two review agencies, the Office of the Inspector General of CSIS and the Office of the Correctional Investigator; four major agencies; and two review agencies whose work is directly related to that of the RCMP. The Deputy Solicitor General is the Solicitor General's deputy and senior policy advisor, and directs and manages the Secretariat. Each agency head reports directly and is accountable to the Solicitor General. The components of the Ministry are unified by their specific and collective responsibilities to contribute, with their partners in criminal justice and security, to the protection of the public and to the maintenance of a just, peaceful and safe society.

The **Secretariat** supports the Solicitor General in the full range of his responsibilities to Cabinet, Parliament and the public as the lead Minister for security, policing and corrections. The Secretariat supports the Solicitor General in setting direction for the Ministry, and ensuring that the programs of the Ministry reflect ministerial policies and priorities.

The **Office of the Inspector General of CSIS** monitors the compliance by CSIS with its operational policies, reviews the operational activities of CSIS, submits an annual certificate on CSIS operations to the Solicitor General, and conducts reviews of specific activities as may be directed.

The **Office of the Correctional Investigator** investigates, on the initiative of the Correctional Investigator, on request from the Solicitor General, or on complaint from or on behalf of inmates as defined in the Parole Act, and reports on problems of inmates that come within the responsibility of the Solicitor General of Canada as they relate to confinement in penitentiaries or supervision upon release from penitentiaries on temporary absence, day parole, parole or mandatory supervision.

The four major agencies of the Ministry are:

The **Canadian Security Intelligence Service (CSIS)** provides security intelligence to the Government of Canada. CSIS collects, analyzes, and retains information and intelligence respecting activities that may be suspected of constituting threats to the security of Canada; reports to and advises the Government of Canada in relation to these threats; and provides security assessments.

The **Correctional Service Canada (CSC)** administers sentences imposed by the courts and prepares offenders for their return as useful citizens to the community. CSC provides services across the country to offenders within correctional institutions and in the community.

The **National Parole Board (NPB)** is an independent administrative body which grants, denies and controls the conditional release of inmates of federal penitentiaries, and recommends the exercise of the Royal Prerogative of Mercy and the granting of pardons. In addition, NPB exercises the same powers and responsibilities, with the exception of granting of temporary absences, for provincial inmates in provinces and territories without their own parole boards.

The **Royal Canadian Mounted Police (RCMP)** enforces Canadian laws, prevents crime and maintains peace, order and security. The RCMP has responsibility to: prevent, detect and investigate offences against federal statutes; maintain law and order, and prevent, detect and investigate crime in the provinces, territories and municipalities with which the Force has a policing contract; provide investigative and protective services to other federal departments and agencies; and provide all Canadian law enforcement agencies with specialized police training and research, forensic laboratory services, identification services and informatics technology.

The two review agencies of the Ministry whose work is directly related to that of the RCMP are:

The **Royal Canadian Mounted Police External Review Committee (ERC)** provides external review of certain types of grievances, formal disciplinary and discharge and demotion appeals referred to it from the RCMP. The ERC, which reports annually to Parliament, is a neutral third party providing an independent and impartial review of cases. The Committee may institute hearings, summon witnesses, administer oaths and receive and accept such evidence or other information as the Committee sees fit. The findings and recommendations of the Chairman, or Committee, are sent to the parties and the Commissioner of the RCMP.

The **Royal Canadian Mounted Police Public Complaints Commission (PCC)** provides the public with a mechanism whereby complaints regarding the conduct of the RCMP can be reviewed in an open, independent and objective manner. The PCC provides information to the public regarding its mandate and services, reviews complaints from the public regarding the conduct of members of the RCMP, investigates complaints, holds public hearings regarding complaints, prepares reports, including findings and recommendations, and conducts research and policy development to improve the public complaints process.

Figure 1: The Ministry of the Solicitor General at a Glance

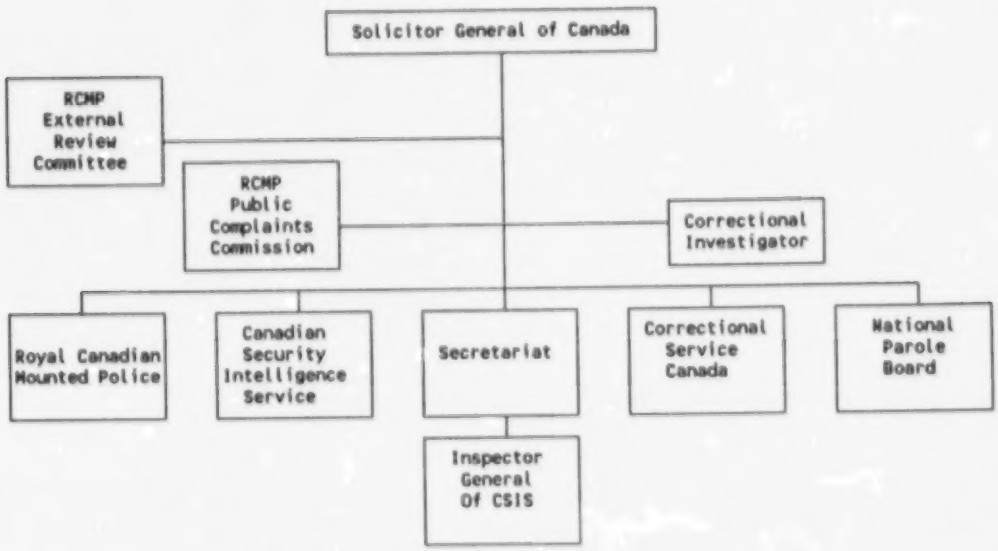

B. Ministry Expenditure Plan

Ministry Program and Parliamentary Vote Appropriations for 1991-92 will be:

Organizational Unit	Program	Parliamentary Vote
Ministry Secretariat, I.G. of CSIS, Correctional Investigator	Department	1
Canadian Security Intelligence Service	Canadian Security Intelligence Service	5
The Correctional Service of Canada	Correctional Service	10 15 (Capital)
National Parole Board	National Parole Board	20
Royal Canadian Mounted Police	Law Enforcement Program	25 30 (Capital)
External Review Committee	R.C.M.P. External Review Committee	35
Public Complaints Commission	R.C.M.P. Public Complaints Commission	40

Figure 2 displays Ministry Main Estimates for the 3 year reporting period.

Figure 2: Ministry Main Estimates 1991-92 - 1989-90

Millions of Dollars	1991-92		1990-91		1989-90	
	P/Y	$	P/Y	$	P/Y	$
Department	258	30.2	266	29.9	262	27.7
CSIS	N/A	210.7	N/A	190.0	N/A	157.3
CSC	10,540	966.3	10,527	913.6	10,405	837.3
NPB	338	23.1	338	22.0	321	19.6
RCMP	21,078	1,230.1	20,917	1,153.1	20,629	1,055.7
RCMP ERC	15	1.5	13	1.2	12	1.1
RCMP PCC	26	3.9	28	3.9	20	3.0
Total	32,255	2,465.8	32,089	2,313.7	31,649	2,101.7

C. Highlights of Ministry Plans for 1991-92

1. THE SECURITY SECTOR:

Departmental Program	Royal Canadian Mounted Police (RCMP)
To implement the response to the Report of the Parliamentary Committee reviewing the CSIS Act and Security Offenses Act.	
To finalize the establishment of the National Security Coordination Centre with the completion of enhanced communication, data management and decision support linkages.	

2. THE POLICING SECTOR:

Departmental Program	Royal Canadian Mounted Police	RCMP External Review Committee	RCMP Public Complaints Commission
To contribute to the comprehensive review of Indian policing policy and to support federal participation in the Alberta Task Force on Natives and the Criminal Justice System, as a framework for the development of improved policing services for native communities. To implement the recently approved, enhanced federal family violence initiative within the Secretariat, and to coordinate Ministry-wide efforts in this regard. To focus on the Solicitor General's component of the National Drug Strategy (improved police effectiveness and practical application). To conclude negotiations, with the support of the RCMP, on new policing contracts with the provinces.	To focus Enterprise Crime investigations on the flow of wealth from the proceeds of criminal activity. To ensure that through their Strategic Action Plans, federal objectives in the social, political and economic areas are factored into RCMP corporate policy and strategic planning. To provide, through the Police Training Assistance Program (PTAP), foreign police training assistance to support the mandate of the RCMP and Canadian Law Enforcement requirements. To improve public awareness and access to RCMP community crime prevention programs, computer assisted telephone dialing programs will be researched for possible implementation. To participate in the enhanced federal initiative addressing Family Violence.	To process the cases referred to the Committee for review pursuant to the current areas of jurisdiction of the Committee. To submit the fifth Annual Report to both Houses of Parliament detailing the activities of the Committee in the past year. To clarify further the jurisdiction of the Committee in relation to grievances not currently referred to it by the Commissioner of the RCMP. To consider how the Committee could best offer mediation services to parties to grievances and appeals of formal discipline and discharge and demotion. To continue consultation with the police and human resource (HR) communities through the Committee's research program and annual seminar on police (HR) management in order to maintain and enhance contacts already established and to continue the exchange of information and views regarding areas of HR management that are likely	To resolve complaints more quickly by streamlining procedures and reducing paperwork. To improve our communications with the public, and producing pamphlets in Native languages. To open a regional office to serve the Atlantic provinces. To continue to develop contacts and co-operation with provincial authorities responsible for the administration of justice. To improve the working relationship with the RCMP. To public the Chairman's third annual report for 1990-91.

2. THE POLICING SECTOR: (continued)

Departmental Program	Royal Canadian Mounted Police	RCMP External Review Committee	RCMP Public Complaints Commission
To provide strengthened support to the Interdepartmental Committee of the Deputy Ministers Responsible for Federal Law Enforcement. To continue research and experimental programs to support the development of a policy framework for the improvement of police services and programs for multicultural communities, aboriginal Canadians, and vulnerable sectors of Canadian society including the elderly, the physically and intellectually challenged, women and children.	To pursue the creation of a specific program to develop profiles of perpetrators of violent crime. To modernize the computer information system of the Canadian Police Information Centre. To undertake Phase III of the Police Information Retrieval System (PIRS) to provide increased services to the police community. To undertake the Simplified Paperless Universal Reporting System (SPURS) to improve productivity of police personnel. To undertake the Integrated Data Network (IDN) and Mulit-Functional Terminal to integrate and modernize the communications delivery network which will better meet the demands of the RCMP for data transfer.	to be before the Committee in the cases referred to it.	

3. THE CORRECTIONS SECTOR:

Departmental Program	Correctional Service of Canada (CSC)	National Parole Board (NPB)
To implement the recently approved, enhanced federal family violence initiative within the Secretariat and to coordinate Ministry-wide efforts in this regard. To conduct a review of the Criminal Records Act and develop policy and legislative options to improve its effectiveness and practical application. To continue research and experimental programs to support the development of a policy framework for the improvement of corrections services and programs for multicultural communities, aboriginal Canadians, and vulnerable sectors of Canadian society including the elderly, the physically and	To establish and evaluate a program base that emphasizes the integration of institutional and community offender programs in order to improve the rate of successful reintegration of offenders into the community. To identify specific offender groups and to reduce the risk posed by each offender group through the development of case management and programming strategies. To develop an integrated approach to assessment of the risk and needs of offenders upon admission to institutions and prior release to the community.	To participate actively in the further development and implementation of proposals to improve the corrections and conditional release systems. To make further improvements in the quality of conditional release decision-making. To develop and implement systems required to supply information for program delivery and accountability.

3. THE CORRECTIONS SECTOR: (continued)

Departmental Program	Correctional Service of Canada (CSC)	National Parole Board (NPB)
intellectually challenged, women and children. To develop proposals for legislative action upon conclusion of the consideration of the Consultation Package of Criminal Justice Reforms dealing with proposals for changes to the Penitentiary Act and the Parole Act. To respond to the Report of the Parliamentary Committee reviewing the detention provisions of Bill "C-67" when it is tabled.	To further implement specific programming for different groups of offenders, such as female, aboriginal and mentally disordered. To conduct research specifically related to understanding causes of violent offender behaviour and to develop and implement mechanisms for monitoring and analyzing the occurrence of violent incidents in institutions and the community. To implement and evaluate a communications strategy which will ensure that the Service is responsive to information requests from various sources including parliamentarians, interest groups, media, Correctional Service of Canada employees, offenders and the general public. To develop integrated implementation plans, in the interest of program cohesion and cost efficiencies, for all Task Force recommendations on federally sentenced women, aboriginal offenders, mentally disordered offenders, and those offenders with substance abuse problems. To continue implementation of an integrated framework of accountability to satisfy the needs of its decentralized management structure. To continue the development of a personnel management framework through the Staffing Reform Project, including a recruitment, training, evaluation, staffing and career development system. To ensure conformity to the new federal policy on environmental protection.	

1991-92 Estimates

Part III

Solicitor General
Canada

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1991-92 2-3
B. Use of 1989-90 Authorities 2-4

Section I
Program Overview

A. Plans for 1991-92
1. Highlights 2-5
2. Summary of Financial Requirements 2-6
B. Recent Performance
1. Highlights 2-7
2. Review of Financial Performance 2-10
C. Background
1. Introduction 2-10
2. Mandate 2-11
3. Program Objective 2-12
4. Program Organization for Delivery 2-12
D. Planning Perspective
1. External Factors Influencing the Program 2-13
2. Initiatives 2-16
3. Update on Previously Reported Initiatives 2-17
E. Program Effectiveness 2-20

Section II
Analysis by Activity

A. Ministry Secretariat 2-22
B. Review Agencies 2-29

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
1. Financial Requirements by Object 2-33
2. Personnel Requirements 2-34
3. Transfer Payments 2-36
4. Cost of Program 2-37

Index 2-38

Spending Authorities

A. Authorities for 1991-92 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1991-92 Main Estimates	1990-91 Main Estimates
	Solicitor General Department		
1	Program expenditures	27,889	27,768
(S)	Solicitor General - Salary and motor car allowance	51	49
(S)	Contributions to employee benefit plans	2,258	2,066
	Total Department	30,198	29,883

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1991-92 Main Estimates
	Solicitor General Department	
1	Solicitor General - Program expenditures, the grants listed in the Estimates and contributions	27,889,000

Program by Activities

(thousand of dollars)	1991-92 Main Estimates					1990-91 Main Estimates
		Budgetary				
	Authorized person-years*	Operating	Capital	Transfer payments	Total	
Ministry Secretariat	231	22,498	534	4,536	**27,568**	27,614
Review Agencies	27	2,599	31	0	**2,630**	2,269
	258	25,097	565	4,536	**30,198**	29,883
1990-91 Authorized person-years	256					

* See figure 15 on page 2-35 for additional information on person-years.

B. Use of 1989-90 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Department			
1	Operating Expenditures	25,716,000	27,293,421	**26,790,143**
(S)	Solicitor General - Salary and motor car allowance	47,800	48,200	**48,200**
(S)	Contributions to employee benefit plans	1,921,000	1,921,000	**1,921,000**
	Total Department - Budgetary	27,684,800	29,262,621	**28,759,343**

Section I
Program Overview

A. Plans for 1991-92

1. Highlights

Program priorities will include:

Security

- To implement the response to the Report of the Parliamentary Committee reviewing the CSIS Act and Security Offenses Act (see page 2-14);

- To finalize the establishment of the National Security Coordination Centre with the completion of enhanced communication, data managment and decision support linkages (see page 2-15).

Policing and Law Enforcement

- To contribute to the comprehensive review of Indian policing policy and to implement appropriate recommendations of the Alberta Task Force on Natives and the Criminal Justice System, as a framework for the development of improved policing and corrections services for native communities (see pages 2-15, 2-17 and 2-20);

- To focus on the Solicitor General's component of the National Drug Strategy (improved police effectiveness and practical application) (see page 2-17);

- To conclude negotiations, with the support of the RCMP, on new policing contracts with the provinces (see pages 2-15 and 2-18);

- To provide strengthened support to the Interdepartmental Committee of the Deputy Ministers Responsible for Federal Law Enforcement (see pages 2-15 and 2-17).

Corrections

- To develop proposals for legislative action upon conclusion of the consideration of the Consultation Package of Criminal Justice Reforms dealing with proposals for changes to the Penitentiary Act and the Parole Act (see pages 2-16 and 2-19);

- To respond to the Report of the Parliamentary Committee reviewing the detention provisions of Bill "C-67" when it is tabled (see pages 2-16 and 2-19);

- To conduct a review of the Criminal Records Act and develop policy and legislative options to improve its effectiveness and practical application (see pages 2-16 and 2-19).

Inter-sectoral

- To implement the recently approved, enhanced federal family violence initiative within the Secretariat, and to coordinate Ministry-wide efforts in this regard (see pages 2-15 and 2-16);

- To continue research and experimental programs to support the development of a policy framework for the improvement of police and corrections services and programs for multicultural communities, aboriginal Canadians, and vulnerable sectors of Canadian society including the elderly, the physically and intellectually challenged, women and children (see pages 2-15 through 2-17);

- To support government-wide initiatives in the context of "Public Service 2000" and to bring to life the "Mission Statement" recently adopted by the department (see page 2-8).

2. Summary of Financial Requirements

Figure 3: Financial Requirements by Activity

(thousands of dollars)	**Estimates 1991-92**	Forecast 1990-91	Change	For Details See Page
Solicitor General Secretariat	**27,568**	27,314	254	2-22
Review Agencies	**2,630**	2,169	461	2-30
	30,198	29,483	715	
Person-years Controlled by TB	**258**	256	2	
Other	**10**	10	-	
	268	266	2	

See Figure 15 on page 2-35 for additional information on person-years.

Explanation of Change: Financial requirements for 1991-92 are $ 0.7 million or 2.4% higher than 1990-91 forecast expenditures. This is due primarily to:

- increases of 6 person-years and $0.9 million to enhance Federal Family Violence Initiatives and 1 person-year for the Office of the Correctional Investigator;

- an increase of $1.8 million for adjustments in salary costs ($1.4 million) and other miscellaneous items;

- a decrease of 5 person-years and $0.9 million associated with the partial "sunsetting" of the Victims of Crime and the CSIS 5 year review;

- a decrease of $0.8 million associated with the partial sunsetting of the following initiatives:

    - Family Violence ($0.6 million)
    - National Drug Strategy ($0.1 million)
    - National Security Coordination Centre start up ($0.1 million);

- a decrease of $0.3 million related to the removal of the Federal Sales Tax.

B. Recent Performance

1. Highlights

Major achievements within the Program in 1990-91 include:

The Security Sector:

- The National Security Coordination Centre is designing and implementing innovative training exercises to practice and evaluate the effectiveness of present counter-terrorism arrangements and capabilities (see page 2-15);

- The Security Advisory Committee Secretariat is coordinating the review by the Security Advisory Committee of a number of sectoral issues including those relating to information technology security and counter-terrorism (through SAC's sub-committees on Counter-Terrorism and Public Communications) (see page 2-15);

- The Security Policy and Operations Directorate provided appropriate briefings to the Special Parliamentary Committee on the Review of the CSIS Act and Security Offences Act and is coordinating the Government's response to the Committee's report (see page 2-14);

- The Inspector General participated actively in the Parliamentary review of the CSIS Act (see page 2-32).

The Policing Sector:

- The Secretariat, in conjunction with the Departments of Justice and External Affairs, developed bilateral and multilateral treaties and agreements designed to improve international cooperation in the investigation and prosecution of criminal offences (see pages 2-14 and 2-17);

- The Secretariat produced a major Discussion Paper (and related Background Paper) entitled "A Vision of the Future of Policing". The paper highlights the concept of community based policing as a focus promoting public debate on policing trends toward the year 2000 (see page 2-18);

- In support of the National Drug Strategy, the Secretariat, in cooperation with the RCMP, other Federal and Provincial Ministries and Regulatory Agencies, completed a major research report on "money laundering" entitled, "Tracing of Illicit Funds: Money Laundering in Canada" (see page 2-17).

The Corrections Sector:

- The Secretariat, with the Agencies and Department of Justice, has released a comprehensive Consultation Package of Criminal Justice Reforms to be followed by broad consultation leading to proposals for legislative action (see page 2-16);

- A proposed "Corrections Act" to replace the Penitentiary Act was developed by the Correctional Law Review Project, and included in the government Consultation Package on Criminal Justice reforms (see pages 2-16 and 2-19).

Management Initiatives:

- The Secretariat developed and has begun to implement a Mission Statement;

- More than one hundred Program users were connected to the GEMDES/Envoy 100 or Senior Executive Network electronic mail networks;

- Planning, Financial Management and Administrative Systems were integrated electronically, linked directly to related systems in Supply and Services Canada and direct access to Secretariat systems was enabled for users throughout the Program;

- To better respond to the demands created by the most urgent social issues currently being faced in policing, the Secretariat's Police and Law Enforcement Directorate has adopted an issue-based management approach to policy, programs, and research activities. This approach has been based on a comprehensive management review of organizational structures and functional activities in the Directorate by outside consultants. The creation of issue management teams assigned to priority social issues in policing has been introduced with the specific intention of improving management's ability to establish its own national leadership agenda on such issues. Improvements are also expected in communications within the sector, generally, and in the Directorate's continuing responsibilities for effective and timely adivice on RCMP corporate and operational policy.

- The Inspector General implemented an approach to performing his office's functions involving specialization by the officers and a follow-up of the recommendations and conclusions developed following a thorough review, in order to carry out the monitoring part of his mandate.

Major achievements within the Program for 1989-90 included:

The Security Sector:

- The National Security Coordination Centre ran and evaluated a large-scale counter-terrorism exercise, TRANSBORD III. As a result of this exercise, a number of operational and policy initiatives were undertaken to enhance the government's counter-terrorism capabilities (see page 2-17).

The Policing Sector:

- The Secretariat hosted a managerial Policing Policy Directors Workshop in March 1990 for officials representing federal, provincial/territorial government departments responsible for policing, to exchange information on issues and projects on several social policy issues in policing (see pages 2-14 and 2-18);

- The Secretariat, in consultation with the RCMP and as a particular application of multicultural policing, developed amendments to the RCMP Regulations, 1988 to eliminate sexual stereotyping in respect of the significant uniform (red serge) and to provide for an exemption from the wearing of items of the significant uniform, based on religious beliefs (see page 2-18);

- The Secretariat, in cooperation with the Department of Indian Affairs and Northern Development, continued work on federal policy for on-reserve policing including the publication of a Task Force report and the development of a policy framework for on-reserve policing arrangements for Bands seeking self-government (see page 2-20) .

The Corrections Sector:

- The Secretariat completed a major study of parole decision-making and release risk assessment in support of policy development in the area of conditional release (see page 2-19);

- The Secretariat undertook research and development activities consistent with the recommendations of the Ministry report on sex offender treatment (see page 2-19);

- The Secretariat completed a major study of female offenders which provides useful information to support the implementation of the Task Force on Federally Sentenced Women (see page 2-20).

2. Review of Financial Performance

Figure 4: 1989-90 Financial Performance

(thousands of dollars)	1989-90		
	Actual	Main Estimates	Change
Ministry Secretariat	27,078	26,012	1,066
Review Agencies	1,681	1,673	8
	28,759	27,685	1,074
Person-years Controlled by TB	256	252	4
Other	10	10	0
	266	262	4

Explanation of Change: The variance between the 1989-90 Main Estimates and actual expenditures is attributable to: the approval of 4 person-years and $0.5 million for establishment of a National Security Coordination Centre, 3 person-years and $0.4 million related to the expanded mandate of the Correctional Investigator, and $0.7 million for additional salary costs offset by miscellaneous reduced requirements of $0.5 million and 3 person-years.

C. Background

1. Introduction

The Solicitor General Program has two components: the Ministry Secretariat and two Review Agencies. The Secretariat is headed by the Deputy Solicitor General. Its roles and responsibilities derive from the Deputy's mandate to provide strategic and corporate advice to the Solicitor General and to support the Solicitor General in his collective management and policy responsibilities, and his responsibilities before Parliament and Cabinet.

To ensure independence and to enhance their public visibility, the review agencies have been situated outside the agencies to which they relate. In previous years the review agencies component comprised the Correctional Investigator, the Inspector General of CSIS, the RCMP External Review Committee and the RCMP Public Complaints Commission. The External Review Committee moved to a separate program with a separate Part III document for 1988-89. The Public Complaints Commission became a separate program on April 1, 1989. The current Program activity structure is illustrated in Figure 5.

Figure 5: Program Activity Structure

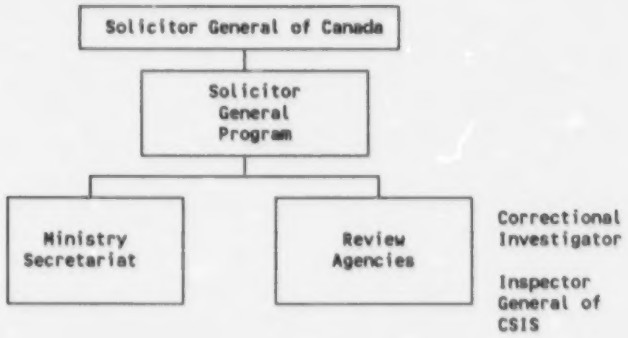

2. Mandate

The Solicitor General's legislative, policy and program delivery responsibilities form the basis for the Solicitor General Program. The Ministry of the Solicitor General was established in 1966 under the provisions of the Department of the Solicitor General Act. Over the past several years, the mandate of the Solicitor General and his Ministry has undergone significant change. Perhaps most important has been the Canadian Security Intelligence Service (CSIS) Act creating CSIS, the Inspector General of CSIS, and the Security Intelligence Review Committee, as well as setting out specific responsibilities and accountabilities for the Solicitor General and his Deputy. The CSIS legislation also included the Security Offences Act which confirms RCMP responsibilities for enforcement of laws concerning security offences.

Consistent with government-wide emphasis on greater accountability, and particularly in consideration of RCMP accountability issues that had arisen in the 1970's resulting in the Marin Commission of Inquiry, two new review bodies, the External Review Committee and the Public Complaints Commission, were created in 1986.

Under the Solicitor General Act, the Solicitor General has responsibility for federal matters relating to:

- Reformatories, prisons and penitentiaries;
- Parole and remissions;
- The Royal Canadian Mounted Police; and
- The Canadian Security Intelligence Service.

The Solicitor General is also responsible for the Correctional Service of Canada and the National Parole Board and for administration of the Department of the Solicitor General Act, the Royal Canadian Mounted Police Act, the Penitentiary Act, the Parole Act, the Prisons and Reformatories Act, the Canadian Security Intelligence Service Act, the Security Offences Act, the Criminal Records Act and the Transfer of Offenders Act. The Solicitor General is responsible for discharging specific operational responsibilities under such acts as the Identification of Criminals Act, the Diplomatic and Consular Privileges and Immunities Act,

the Immigration Act, the Criminal Code and the new Emergencies Act which are otherwise administered by other departments. The Solicitor General has the lead responsibility for the Federal Government in relation to policing, security, corrections and parole.

3. Program Objective

The objectives of the Solicitor General Program are:

- to provide overall policy direction to the programs of the Department (Ministry Secretariat);
- to investigate, attempt to resolve through administrative action, and report on complaints from or on behalf of offenders under federal jurisdiction (Correctional Investigator);
- to monitor, review, and report on operational activities of the Canadian Security Intelligence Service (I.G. CSIS).

4. Program Organization For Delivery

The Deputy Solicitor General and the Correctional Investigator report independently to the Solicitor General. The Correctional Investigator reports through the Solicitor General to Parliament. The Inspector General of CSIS is responsible to the Deputy Solicitor General. He submits his certificates and reports to the Solicitor General.

The Secretariat Head Office is in Ottawa. The Regional Offices are located in Moncton, Montreal, Toronto, Saskatoon and Vancouver. The organization has three branches (Police and Security, Corrections and Planning and Management) each reporting to the Deputy Solicitor General. The Communications Group also reports to the Deputy Solicitor General.

The Secretariat will continue to provide centralized administrative and management support services for the components of the program and for the RCMP External Review Committee and the RCMP Public Complaints Commission. The organizational structure and resource requirements for the Program are illustrated in Figure 6.

Figure 6: Organization and Resource Requirements for 1991-92

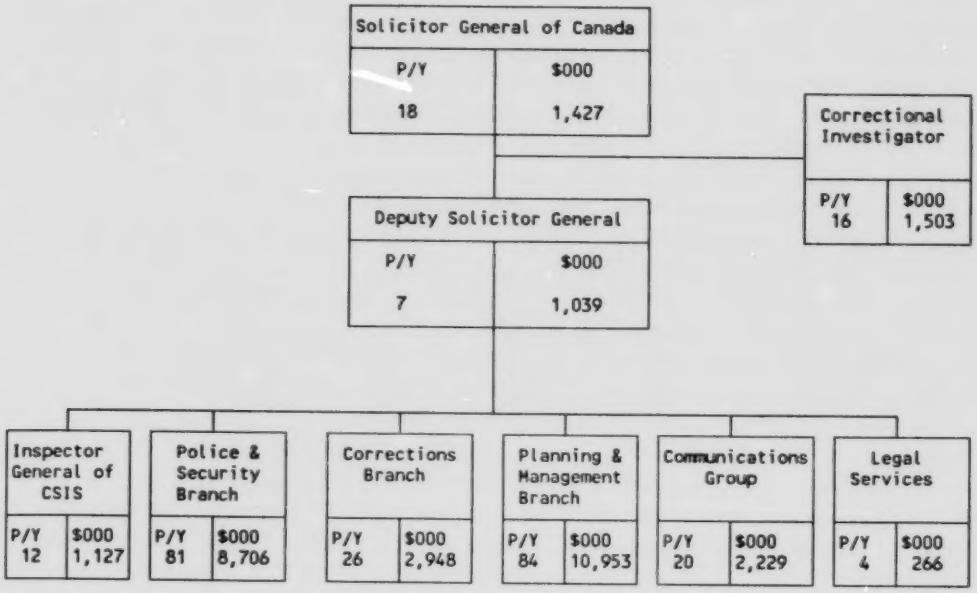

Includes controlled and other person-years.

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

Deficit Reduction: The government's continuing commitment to deficit reduction and economic renewal has significant implications beyond the immediate impact on the department's resource situation. Many aspects of the department's responsibility involve shared jurisdictions between the federal and provincial governments, or rely heavily on cooperative undertakings with national or local voluntary organizations. As provincial governments become increasingly concerned about the impact of federal economic policies, and the need to examine their respective fiscal policies in the federal context, it is becoming increasingly difficult for them to participate in national programs, or to provide the social and community services upon which some national policies would depend.

At the same time, many voluntary organizations are having to cope with the impact of reduced funding, both from the federal and provincial governments. A significant challenge for the department will be to develop clear consultation strategies which involve its partners in policy and program development, while respecting the roles and responsibilities of each and, increasingly important, to adequately deal with both the expectations and the constraints of the provinces and non-governmental organizations. Continuing expenditure reductions have further reduced the department's capacity to respond to new demands and to maintain current levels of "service". In response to the challenge, the department will continue to work towards innovative funding strategies and the development of policy frameworks which address government priorities, respect jurisdictions, and ensure that responsibilities are shared appropriately.

Federal-Provincial Relations: Provincial governments will continue to express strong expectations of federal action in such areas as justice reform, policing services, crime prevention and correctional and parole administration. There are opportunities for federal leadership in this environment and, indeed, the Ministry has launched such major, broadly based initiatives as the Sentencing and Parole package, the National Counter-Terrorism Plan and its paper on a Vision of the Future of Policing in Canada, all of these requiring a conscious effort to consult provinces. The Ministry must continue to develop consultation strategies, seeking practical, cooperative relationships that respect provincial jurisdiction and priorities. Provincial concerns about federal economic policies and the management of provincial deficits may create reluctance to participate in national programs or to provide the services upon which some national policies would depend. All federal initiatives will undoubtedly receive close scrutiny from the provinces. It is important, therefore, that the Ministry involve its provincial partners in policy and program development and respect the roles and obstacles provinces may face in the current environment.

International Justice: The international dimension of criminal justice, corrections, policing and counter-terrorism is becoming an important factor in the development of policy and the operations of police and correctional authorities. The involvement of the Ministry in such international fora as the Trevi Group conferences, the Organization of Amercian States and the United Nations can only increase as the solutions to crime problems are recognized as being international in nature. International human rights instruments, particularly the Conventions adopted by the United Nations, are having a greater impact than ever before on Canada. Bilateral discussions with other nations, in such areas as transfer of offenders and investigations of drug smuggling and money laundering, are now part of ongoing strategies to deal with major crime and correctional issues. The United Nations Congresses on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders are emerging as occasions for the development of useful standards for policing and correctional authorities.

Security and Counter-Terrorism: With the collapse of communism in the Soviet Union and Eastern Europe, and with the cold war rapidly coming to an end, instability in Central Europe is likely to increase.

The ongoing work for the Parliamentary Review of the CSIS Act and the Security Offenses Act will continue to dominate the security policy agenda over the next 6 to 8 months. The Secretariat must complete its preparations to support the Solicitor General and the government on all aspects of the review. The department continues to advise the Solicitor General, as lead Minister for the sector, and the government on national security issues.

In this context, the National Security Coordination Centre (NSCC) is continuing with its development and implementation of the National Counter Terrorism Plan. The Security Advisory Committee, under the Chairmanship of the Deputy Solicitor General, continues to develop as an effective mechanism to coordinate policy and program development. The planning period will witness the continuation of the program of counter-terrorism training and exercises, as well as the implementation and management of a secure data system and networks.

The systematic and thorough review of CSIS operational activities will dominate the agenda of the Inspector General of CSIS.

Policing and Law Enforcement: Continuing public concerns about violence are reflected in major voluntary sector and municipal initiatives on crime prevention and victims of crime, including family violence and violence against women. Several recent national conferences on these issues and a major international conference on crime have served as a catalyst for public concerns. The department will continue its work with its federal partners, the provinces, municipalities and the voluntary sector in these areas.

Renegotiation of contracts for RCMP services will demand coordinated efforts by the department and the RCMP to examine national policing needs, provincial needs and concerns, and the financial implications of existing and alternate arrangements.

Federal Deputy Ministers continue to emphasize the need for effective coordination and clarification of roles and responsibilities in federal law enforcement. The fiscal environment has made even more urgent the need to rationalize federal law enforcement activities. The department must continue efforts to enhance its support for the Committee of Deputy Ministers responsible for this work.

Nationally, the department must respond to growing demands from the police community for strategic and technical support for better information sharing and exchange and communications, not only with respect to policing but also in support of national counter-terrorism coordination. This will require that the department work with the agencies, the provinces, Canadian Association of Chiefs of Police (CACP), the Department of Justice and the Canadian Criminal Justice System (CCJS) on developing proposals on the future of, and follow-up to, the Police Information Technology Centre.

Provision of policing, crime prevention, and victims services for the elderly and for Native, northern and isolated communities will present major challenges for policy and program development for which the department must provide national leadership.

In response to Canada's ethnic mix and changing patterns of immigration, and consistent with the government's multiculturalism policy, the RCMP has developed plans to strengthen multicultural policing, including relations with aboriginal Canadians. Events in the past 18 months, including heightened racial tensions between police forces in Toronto and Montreal and their respective ethnic communities, and those involving natives at Oka and other areas in Quebec, have boldly underscored the need for action on these fronts. The Secretariat is working with the RCMP, other police services, other federal departments, provincial/territorial governments and non-governmental organizations to develop policies and programs that support implementation of these plans, including the establishment of a Canadian Police Race Relations Centre.

Corrections: Increased public concern about the criminal justice system, in general and particularly with respect to violent offenders, has been responded to by a government consultation package of criminal justice reforms. Based on broad consultations, the department will advise the Solicitor General on reform. Close cooperation with the CSC, NPB and the Department of Justice will continue to be essential to consolidate the results of consultations and to develop policies and programs which emphasize the reduction of public risk in release decisions.

The particular needs of aboriginal and female offenders continues to be a serious consideration. In April 1989, the Solicitor General released the report of the Task Force on Aboriginal Peoples in Federal Corrections. CSC also established a Task Force on Federally Sentenced Women, to examine the management of federal female offenders from sentence commencement to warrant expiry, which reported in April, 1990. The department must work with CSC and NPB to provide research and program development to support and develop implementation strategies in response to the recommendations.

A review of the detention provisions contained in Bill C-67 (1986) by a Parliamentary Committee began in late 1990. The department must continue to provide strategic advice on the Ministry's participation in the review, coordinate the activities of CSC and NPB in this regard, and provide policy support during the review. It will have the lead responsibility in responding to recommendations that are made.

Administration of the Criminal Records Act (CRA) has become increasingly burdensome to the Parole Board, and a number of irritants and anomalies remain unresolved. A fundamental review of the CRA is underway to streamline and rationalize the provisions of the Act. The review is being lead by the department in cooperation with Ministry agencies and other departments, and in consultation with provincial jurisdictions.

The report of the Ministry Working Group on the Sex Offender Treatment Review was released by the Minister in March, 1990. The department must support research and development to improve strategies for the assessment, treatment and management of these offenders.

2. Initiatives

The following new initiatives have been undertaken since the last report in Part III:

Family Violence: In recognition of the continuing problem of family violence in Canadian society, the federal government, in December 1990, approved a significantly enhanced initiative to address family violence on numerous fronts. This four year (1991-92 through 1994-95) interdepartmental initiative entails a multi-partite strategy involving the Ministry of the Solicitor General. The lead federal agency is Health and Welfare Canada.

The Secretariat allocation is $11,650,000 the over four years of the initiative, and 6 person-years annually. The forms of efforts in the Secretariat will be on research and analysis of data on the dynamics of family violence; developing and implementing training programs for police and other criminal justice personnel; and developing and implementing intervention and treatment strategies.

Aboriginal Policing Services: The Secretariat is embarking on an intensive research program in support of policy development aimed at improving the quality of policing services provided to aboriginal communities and making them more responsive to their needs. These efforts are being made in addition to the Secretariat's existing participation, with the Department of Indian Affairs and Northern Development, in federal/provincial/territorial consultations as part of the national consultation team assigned to the Indian Policing Policy Review.

3. Update on Previously Reported Initiatives

CSIS Act Five Year Review: The Secretariat coordinated a Government response to the Report of the Special Committee of the House of Commons on the CSIS Act and the Security Offences Act.

Counter-Terrorism: The National Security Coordination Centre undertook a number of activities in carrying out its mandate for policy, planning and coordination of the government's counter-terrorism responsibilities. A major training and evaluation exercise gave rise to a number of policy and operational initiatives. The review of the National Counter-Terrorism Plan continued and strategies were developed to guide federal initiatives in this area. Support was provided for the Solicitor General's attendance as head of the delegation at the Trevi meeting in Dublin and Rome of European justice and interior ministers responsible for counter-terrorism.

Comprehensive Review of Federal Law Enforcement (FLEUR): The Secretariat continued to support the work of the Committee of Deputy Ministers responsible for achieving better coordination and stricter accountability in the federal law enforcement system. This is being done with due regard to the agenda for more effective coordination of federal law enforcement recommended by the Office of the Auditor General. A proposal for a study to clarify and rationalize the roles and responsibilities of departments and agencies of the federal government involved in the enforcement of federal statutes is being developed.

Police Information Technology Centre (PITC): In 1991-92 PITC will play a lead role in sponsoring a national workshop to identify a strategy to coordinate the future development of police information systems and police information management, and support improved information management relating to organized crime through the Criminal Intelligence Service of Canada (CISC).

National Drug Strategy: This initiative was first reported in 1987-88. In 1990-91, the Secretariat acted as the focal point in the sector for the coordination of federal drug law enforcement, particularly the coordination of federal aerial drug interdiction activities. The Secretariat also participated in several international drug initiatives. In July 1990, the United Nations Convention against Illicit Traffic in Narcotic Drugs and Psychotropic Substances was ratified and subsequently came into force on November 11, 1990. Mutual Assistance treaties with the United States, Australia, the Bahamas and the United Kingdom (limited to drug offences) also came into force in 1990. Treaties with France, Mexico, Hong Kong (limited to drug offences) and Italy were also signed. Along with the Mutual Assistance treaty, an agreement with Mexico on a broad range of cooperative measures relating to combatting drug problems was signed. To complement a previously developed agreement relating to drug matters, a protocol on police cooperation was entered into with

the USSR. Canada's membership in the Organization of American States has led to membership in CICAD, from the Spanish of the Inter-American Drug Abuse Control Commission. In April, the Solicitor General attended a meeting of Ministers at Ixtapa, Mexico. The ADSG, Police & Security, has been appointed Principal Representative to the Commission.

In cooperation with the Canadian Association of Chiefs of Police, the Secretariat supported the development of resource materials for use by the police in drug prevention presentations to the more "at risk" groups. The Secretariat is actively assisting the RCMP to work with addictions agencies across Canada in hosting training seminars for the Police Assisting Community Education (PACE) program. For enhanced enforcement, with the objective of assisting the police to make more effective use of the Proceeds of Crime (Bill C-61) legislation, the Secretariat completed a major research report on money laundering. This report was made available to enforcement and regulatory agencies and will serve to assist in monitoring the application of Bill C-61. Researchers are beginning an evaluation of drug law enforcement strategies and a project to monitor the Proceeds of Crime legislation.

Renegotiation of RCMP Contracts: Reference in previous Part III reports has been made to the renegotiation of RCMP contracts under "External Factors Influencing the Program". In August 1989, the Solicitor General was authorized by Treasury Board Ministers to negotiate new ten year cost-sharing agreements for the delivery of RCMP contract policing services to the provinces (all except Ontario and Quebec), the territories, and 191 municipalities currently in receipt of those services. A letter of offer for renewal of the agreements was delivered to the contract jurisdictions on September 29, 1989 and substantive negotiations on cost-sharing began at the end of 1990. It is expected that new ten year agreements will be in place in 1991 for the delivery of RCMP services to all contract jurisdictions. This initiative is considered completed for reporting purposes, and will longer be reported on, in this section, in future Expenditure Plans.

Multicultural and Community Policing: The Secretariat has promoted multicultural policing issues by establishing interdepartmental, intergovernmental and Ministry committees to share information and promote cooperation. Together with the Secretary of State for Multiculturalism and provincial/territorial deputy ministers responsible for policing, the Secretariat and the RCMP are developing plans to establish a Canadian Police Race Relations Centre within the calendar year that would serve the information and training needs of Canadian police forces. A program of research has been initiated to identify recruitment, training, liaison, internal discipline, public accountability, and employment equity policy issues. With the RCMP, the Secretariat has sponsored amendments to the RCMP Regulations 1988 to effectively provide for exceptions from the wearing of items of the significant uniform (red serge), based on religious beliefs.

The Secretariat has also promoted the adoption of the community policing approach among Canadian police forces by managing a series of consultations on the future of policing in Canada and producing a discussion paper and a background paper on this subject. In cooperation with provincial authorities in Ontario, work continued on the production of series of manuals to assist police forces to implement community policing. The Solicitor General of Canada has publicly committed the Secretariat to assist Canadian police forces in implementing community policing, and to assist with the evaluation of force-wide adoption of this approach in various jurisdictions.

Missing Children: Based on the work undertaken to date on missing children, the Secretariat is developing research and programs to understand better the situation of "youth at risk." This is being done in the context of the Family Violence initiative. As such, the Missing Children initiative should be considered complete and will no longer be reported on, in this section, in future Expenditure Plans.

Parole Act and Penitentiary Act: Broad consultations have occurred during the past year with components of the criminal justice system and interested publics, on proposed amendments which would affect parole eligibility, the frequency of case reviews and hearings, remission, mandatory supervision, day parole, temporary absence and post-release supervision.

Correctional Investigator Act: Consultations continued on the Correctional Investigator Act which was previously introduced in the House. This legislation would create the Office of the Correctional Investigator in a free standing statute, expand the Office's mandate and increase its independence. Re-introduction of the Bill is planned upon completion of current consultations.

Detention Legislation (Bill C-67) Review: (Formerly reported under the title "Conditional Release and Mandatory Supervision"): The Secretariat cooperated closely with CSC and NPB to prepare for the parliamentary committee review of the detention provisions of Bill C-67. The Secretariat will continue to support the Minister and Agency Heads during their appearance at the review, to be conducted by the Standing Committee on Justice and the Solicitor General, which began in the fall of 1990. Following tabling of the report of the committee, the Secretariat will coordinate development of the government response.

Criminal Records Act: Substantial reform of the CRA has been advocated by many involved in the issue during the past decade. A policy review of the Act is underway, coordinated by the Corrections Branch of the Secretariat. This omnibus review will study previous suggestions for reform, consult with federal departments affected by the provisions of the CRA, analyse options for administrative, legislative and programming changes which could result in a more efficient and effective system for granting pardons and make recommendations to the Minister.

Parole Research: A major study of parole/decision making and release risk assessment was recently completed. This project resulted in several reports on factors associated with parole release decisions and release outcomes for federal offenders generally, as well as for specific sub-groups of the population, notably Aboriginal offenders and women. It also produced several research databases which will permit further analyses to address a variety of policy issues of interest to the Ministry. This inititative is considered completed for reporting purposes and will no longer be reported on, in this section, in future Expenditure Plans.

Sex Offender Treatment Review: In response to Recommendation No. 30 of the Pepino Inquiry, a working group composed of representatives of the Secretariat (Chair), CSC and NPB undertook a review of sex offender treatment programs throughout Canada. The report of the Working Group was released by the Solicitor General at the National Forum on Offender Rehabilitation on March 8, 1990. As part of the follow-up to the recommendations of this report, the Secretariat has worked with CSC and NPB to develop a training package designed particularly for case management staff who have a responsibility to manage these offenders in institutions and in the community. The training package was

completed in December 1990 and will be pilot-tested in the Ontario Region of CSC. The Secretariat has also initiated research and development projects consistent with the recommendations of the Ministry report on sex offender treatment.

Victims of Crime: Assistance was provided to the RCMP, other police services, corrections authorities and community groups to promote and develop model victims service projects and identify the needs of special groups of victims. Information was disseminated to federal, provincial, private and voluntary sector organizations through user reports, other publications, conferences, training sessions and travelling exhibits. The Secretariat, NPB and CSC continued work to develop a policy for victims of crime in the corrections and release processes.

Aboriginal Peoples: Efforts continued to reduce Aboriginal over-representation in prisons and target corrections programs and to respond to the needs of Aboriginal communities. Research and experimentation continued to develop and test strategies appropriate for Aboriginal communities to assume policy and administrative responsibility for elements of corrections. Following the signing of an agreement between Canada and Makivik Corporation, representing the Inuit, to resolve outstanding federal obligations under the 1975 James Bay and Northern Quebec Agreement, a Justice/Solicitor General/Inuit Working Group was established and initial research and coordination was undertaken by the Secretariat. The Secretariat also participated in a major federal government initiative to develop negotiating parameters for administration of justice proposals under Indian self-government. Efforts continued with CSC to develop programs and services for Aboriginal offenders including pre-release programs and post-release community corrections strategies.

The Secretariat continued to contribute to the Indian Policing Policy Review being carried out by the Department of Indian Affairs and Northern Development and to provide assistance and support for the Task Force on Natives and the Criminal Justice System being carried out by the federal government and the Province of Alberta as a framework for development of improved criminal justice services, including policing, for Native communities. The Secretariat is also involved in a range of other policy and program issues such as: policing arrangements at Akwesasne and the Six Nations and research initiatives in the area of police accountability in aboriginal communities and training for aboriginal police officers.

Women in Conflict With the Law: This initiative was successfully completed.

Federal Resources Employed in National Policing (FRENP): This initiative has been successfully concluded.

E. Program Effectiveness

The effectiveness of the Solicitor General program is measured principally through the audit and evaluation of program components to determine the continued relevance and degree of attainment of program objectives.

An evaluation of the Secretariat's **Sustaining Funding Program for National Voluntary Organizations (NVO's)** is planned for 1993.

During 1989-90, an evaluation of the Secretariat's **Interns Program** was completed. The results of the study indicated that:

- the operation of the program had moved away from its intended model of operations in that the rationale of the program appeared, in most cases to be one based less on the concept of internship and more on enhancing the flexibility in filling the Secretariat's employment needs;

- the program was successful in achieving its objectives, but the objectives were considered to be unclear;

- there were clear benefits to the program, however it was not being operated in as economical, efficient and effective a way as could reasonably be expected (ie, the costs of the program outweighed its benefits).

Senior Management subsequently cancelled the program. This decision was based, in part, on the results of the study.

An evaluation of the Secretariat's external **Communications** function was completed in 1990-91. The scope of the study included external communications in the broadest sense, and covered communications emanating from the Secretariat's three operating branches, as well as the Communications Group. Basically, the study revealed that:

- communications activities are satisfactorily planned and implemented, and are generally having intended impacts and effects on target audiences;

- the Communications Group, policy officers and program managers are effectively performing their communications roles, and most key communications activities and responsibilities;

- several areas were identified that required strengthening. These include the identification of target audiences, coordination of environmental scanning and reporting of results, clarification and delineation of the role of regional offices and the mechanisms used to capture audience feedback regarding the effectiveness of communications products and activities;

- there is a need to reassess communications objectives in relation to the resource base of the Secretariat as a whole and the Communications Group.

Plans are currently being developed to address the study recommendations.

Section II
Analysis by Activity

A. Ministry Secretariat

Objective

To provide overall policy direction to the programs of the Department.

Description

The Secretariat provides strategic and corporate advice for the Solicitor General, and the Deputy Solicitor General; develops police and security policy and advice; develops counter-terrorism policy including development, coordination, and implementation of the National Counter-Terrorism Plan, develops corrections policy and advice; provides executive, communications, legal, planning and resource management, financial and administrative services.

Resource Summaries

The Ministry Secretariat activity accounts for approximately 91% of the total 1991-92 program expenditures and 90% of person-years.

Figure 7: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92		Forecast 1990-91		Actual 1989-90	
	$	P/Y	$	P/Y	$	P/Y
Executive	2,466	25	2,152	25	2,661	33
Police and Security	8,706	81	8,729	80	7,344	75
Corrections	2,948	26	2,661	26	2,542	25
Planning and Management	10,953	84	11,475	84	12,240	89
Communications	2,229	20	2,048	20	1,980	19
Legal Services	266	4	249	4	311	4
	27,568	240	27,314	239	27,078	245

Person-year figures include controlled and other person-years.

Figure 8: 1989-90 Financial Performance

(thousands of dollars)	1989-90		
	Actual	Main Estimates	Change
Ministry Secretariat	27,078	26,012	(1,066)

Performance Information and Resource Justification

The Secretariat is frequently directed by Government to undertake new initiatives or enhanced major activity related to ongoing initiatives. As a result, the Secretariat resource base is adjusted to reflect the resource demands of these priority initiatives. If these initiatives evolve to become an ongoing element of the Secretariat program, the resource base is permanently adjusted. Tables 1 to 5 provide summaries of Secretariat resource deployment and priorities for 1991-92.

TABLE I - POLICE AND SECURITY BRANCH

Products/Services	Summary of Priorities	Resources 1991-92 P/Y	Resources 1991-92 $000
Policing and Law Enforcement Policy and Legislative Development, Information, Analysis and Advice, Statutory Responsibilities	Policing • RCMP Contract Negotiations; • Federal Law Enforcement under Review; • National Drug Strategy; • Multi-cultural Policing; • Native Policing; • Family Violence; • Victim Services; • Crime Prevention/Community Policing; • Police Information Technology Centre (PITC); • Police Costs Data Base; • Support with respect to ERC/PCC;	34	4,197
Security Policy and Legislative Development, Information, Analysis and Advice, Statutory Responsibilities	Security • Implementation of the response to the Parliamentary review of the CSIS Act and the Security Offences Act; • Coordinating the development of government response to the report of the Special House Committee on the CSIS Act and the Security Offences Act; • Review/consolidation of ministerial direction to CSIS; • RCMP/CSIS relations; • Negotiation of Security Offences Act arrangements.	26	1,474
Counter-Terrorism Coordination, Policy Development and Planning National Training and Exercises for Counter-Terrorism	Counter-Terrorism • Implementation and Evaluation of National Counter Terrorism Plan; • Management and enhancement of the National Security Coordination Centre; • Support for the Security Advisory Committee.	21	2,368
		81	8,039

TABLE 2 - CORRECTIONS BRANCH

Products/Services	Summary of Priorities	Resources 1991-92 P/Y	Resources 1991-92 $000
Policy and Legislative Development, Information, Analysis and Advice.	• Consultation Package on criminal justice reform; • Detention legislation (C-67) review; • Community Corrections; • Native Offenders; • Sex Offender Treatment Review; • National Drug Strategy; • Corrections Information Sharing; • Parole and Penitentiary Act Proposals and Revisions; • Correctional Investigator Act; • Amendments to the Criminal Records Act; • Long-term Offenders;	26	2,734
		26	2,734

TABLE 3 - PLANNING AND MANAGEMENT BRANCH

Products/Services	Summary of Priorities	Resources 1991-92 P/Y	Resources 1991-92 $000
Coordination and Advice on Ministry Planning and Resource Management	• Ministry Strategic and Operational Planning Process; • Ministry Environmental Scan and Strategic Plan; • Advice on Operational Plans and Resource Submissions; • Main Estimates, Supplementary Estimates;	2	132
Departmental Planning and Administration	• Implementation of PS 2000 and Mission Statement; • Strategic and Operational Plans; • Resource Allocation and Management; • Management Information Systems and Strategies; • Financial, Administrative, Personnel Services • Planning and Administrative Support for Review Agencies; • Official Languages • Government Security Policy.	50	5,162*
Executive Services	• Federal/Provincial Relations; • Cabinet/Parliamentary Affairs; • International Affairs (e.g. 8th UN Congress; • Regional Communications • Voluntary Sector Support and Participation in Ministry Policy and Program Development; • Support to Centres of Criminology in Canadian Universities	26	4,454
Access to Information and Privacy	• Coordination and Support for Ministry ATIP Requests • Response to Secretariat ATIP Requests/Issues • Operation of a Ministry reading room.	4	238
Audit and Evaluation	• Internal Audit • Program Evaluation	2	276
		84	10,262

* Includes the following major common service costs:

	($000)
• Telecommunications	$655
• Commissionaire Services	$467
• Supplies	$225
• Printing	$150
• Postage/courier services	$144

TABLE 4 - COMMUNICATIONS GROUP

Products/Services	Summary of Priorities	Resources 1991-92 P/Y	Resources 1991-92 $000
Public Communication, Information, Analysis and Advice.	• Communications Strategic and Operational Planning; • Effective Communications with the Public and the Media: - Policing and Law Enforcement; - Security; - Corrections and Parole; • Communications in Terrorist Incidents; • Communications Support for Cabinet Approved Initiatives: - Drug Strategy; - Victims; - Family Violence; • Regional Communications.	14	1,545
Ministry Library Services	• Collections Development and Maintenance - Policing and Law Enforcement - Security and Counter-Terrorism - Corrections and Parole • Reference Services • Key Ministry Reports and Publications	6	520
		20	2,065

TABLE 5 - EXECUTIVE

General Management	16	2,262
Legal	4	233
	20	2,495
GRAND TOTAL:	231	25,595

Does not include Employee Benefit Plans

Figure 9: Details of Secretariat Expenditures

Operational Objective (thousands of dollars)	Planned 1991-92 Person/ Years	Planned 1991-92 Non-Salary Dollars	Forecast 1990-91 Person/ Years	Forecast 1990-91 Non-Salary Dollars	Actual 1989-90 Person/ Years	Actual 1989-90 Non-Salary Dollars
Executive	33	568	33	679	34	750
Security Sector						
A. Ongoing Resp	26	100	21	395	21	439
B. Initiatives						
- CSIS Act Review	-	-	8	150	8	151
Counter-Terrorism						
A. Ongoing Resp.	14	135	14	135	14	135
B. Initiatives						
- National Plan	8	560	8	560	4	12
Policing Sector						
A. Ongoing Resp.	15	1,100	15	1,200	15	1,297
B. Initiatives						
- Fleur	3	90	3	90	3	63
- Frenp	1	50	1	50	1	38
- PITC	2	200	2	200	2	28
- Nat. Drug Strat.	2	400	2	500	2	287
Corrections Sector						
A. Ongoing Resp.	13	445	13	500	13	754
B. Initiatives						
- Discussion Paper	2	38	2	38	3	33
- Correctional Law Review	-	-	-	-	1	95
- Cond. Rel./Man. Sup.	1	100	1	100	1	95
- Nat. Drug Strat.	1	50	1	100	1	5
- Special Offenders	1	69	1	69	1	4
- Female Offenders	1	95	1	95	1	-
Inter-sectoral Activities						
A. Ongoing Resp.	2	2,960	2	2,960	2	2,980
B. Initiatives						
- Victims	1	100	2	145	2	298
- Family Violence	7	753	2	600	2	393
- Aboriginal Justice	3	481	3	481	3	71
Corporate Services						
- Planning & Systems	11	549	11	549	11	382
- Executive Services	24	920	24	900	24	1,164
- ATIP	4	10	4	10	4	16
- Finance & Administration	26	1,755	26	1,920	30	1,954
- Personnel	13	160	13	160	13	133
- Management Review	2	155	2	80	4	352
- Legal Services	4	20	4	20	4	79
Communications						
- Communications	14	738	14	690	14	678
- Library Services	6	215	6	215	7	201
	240	12,816	239	13,591	245	12,887

Person-year figures include controlled and other person-years.

B. Review Agencies

Objectives

1. Office of the Correctional Investigator

The Office of the Correctional Investigator investigates and reports on problems of offenders that come within the responsibility of the Solicitor General of Canada.

2. Office of the Inspector General of the Canadian Security Intelligence Service

The Office of the Inspector General of CSIS monitors the compliance by the Service with its operational policies, instructions issued by the Minister and the CSIS Act; it conducts detailed reviews of CSIS operational activities; it certifies annually for the Solicitor General the contents of the annual report submitted by the Director of CSIS; it undertakes on request specific activity reviews required by the Minister or SIRC; and it advises the Minister on any subject that falls within its jurisdiction.

Description

For 1991-92 this activity will consist of two components: the Office of the Correctional Investigator; and the Office of the Inspector General of the Canadian Security Intelligence Service.

Resource Summaries

The Review Agencies Activity accounts for approximately 9% of the total 1991-92 program expenditures and 10% of the total person-years.

Figure 10: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92		Forecast 1990-91		Actual 1989-90	
	$	P/Y	$	P/Y	$	P/Y
Office of the Correctional Investigator	1,503	16	1,220	15	818	12
Office of the Inspector General of CSIS	1,127	12	949	12	863	9
	2,630	28	2,169	27	1,681	21

Person-year figures include controlled and other person-years

Figure 11: 1989-90 Financial Performance

(thousands of dollars)	1989-90		
	Actual	Main Estimates	Change
Office of the Correctional Investigator	818	717	101
Office of the Inspector General CSIS	863	956	(93)
	1,681	1,673	8

Performance Information and Resource Justification

Office of the Correctional Investigator: This office was established in 1973 pursuant to the Inquiries Act. The staff investigates complaints, conducts interviews, and regularly visits all penal institutions. By liaising with the Commissioner of Corrections and related agencies, the Correctional Investigator endeavors to resolve complaints by administrative action, and, in effect, acts as an ombudsman for inmates. In the past years the major types of complaints relate to transfers, visits and correspondence, medical and discipline.

Workload and resource requirements are subject to numerous factors such as: volume of complaints received; complexity of the issues involved; investigation time; negotiations required to resolve the issue. In addition, the Solicitor General may request the Office to undertake special investigations into such issues as major prison disturbances. Workload information is illustrated below. For the period 1988-89 to 1989-90 workloads are related to the formerly mandated responsibilities of the Correctional Investigator. Workload estimates for 1990-91 and 1991-92 reflect the impact of expansion of the mandate and person-years of the Correctional Investigator to include parole related matters.

Figure 12: Workload/Volume Data - Office of the Correctional Investigator

Type/Volume	1988-89	1989-90	1990-91*	1991-92*
Complaints Investigated	3,100	3,422	4,000	4,000
Interviews Conducted	1,500	1,500	2,000	2,000
Penal Visits Conducted	200	226	260	280

* Forecast as of January 1, 1991.

Office of the Inspector General of CSIS: In order to fulfil its statutory obligations, the Office of the Inspector General monitors CSIS activities, by:

- conducting detailed reviews of major CSIS activities on a cyclical basis, primarily by means of file audits and interviews with CSIS representatives;
- taking note of various items of information, including instructions issued by the Minister, operational policies, proposed legislative amendments, CSIS reports, SIRC reports, and literature in the field; it analyses the information and makes comments as needed;
- assessing and certifying the annual reports submitted to the Solicitor General by the Director of CSIS;
- conducting studies, special reviews to research, in areas falling within the mandate of CSIS, including projects assigned by SIRC or the Solicitor General;
- maintaining, in various ways, its knowledge of the progress of CSIS activities;

- following up on its findings and recommendations regarding CSIS.

The certificates submitted to the Solicitor General are a key aspect of the Inspector General's statutory duties. Each year he submits a certificate dealing with CSIS activities reported by the Director of CSIS in the Annual Report.

The most recent certificate deals with the CSIS operational report for the period from April 1, 1989 to March 31, 1990 and the Service's compliance with the Act and the instruction issued by the Minister for the same period.

The year 1990-91 was once again marked by the active involvement of the Inspector General in the Parliamentry review of the CSIS Act. In addition, the Inspector General initiated or completed a large number of reviews of CSIS operations. Because of their complexity and the special nature of the subject, these reviews each require six to ten months of intensive work. The majority of these reviews stemmed from the Inspector General's own multi-year operational review plan.

The multi-year plan was established by the present Inspector General and focusses on those activities and programs that distinguish CSIS as a security-intelligence agency. The multi-year plan is reassessed every year, updated and submitted to the Minister for approval.

The plan is meant to be a systematic, comprehensive review of significant CSIS activities approximately every four years.

In light of the resources allocated to the Office of the Inspector General, it has had to take various steps to ensure fulfilment of the mandate defined by the Act. For example, it has succeeded in temporarily augmenting its workforce by negotiating secondment agreements with other departments.

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Program expenditures by object are presented in Figure 13.

Figure 13: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	**Estimates 1991-92**	Forecast 1990-91	Actual 1989-90
Personnel			
Salaries and wages	**14,617**	13,226	13,689
Other personnel	**2,258**	2,066	1,921
	16,875	15,292	15,610
Goods and services			
Transportation and communications	**1,592**	1,758	1,881
Information	**693**	772	634
Professional and special services	**4,595**	5,135	4,181
Rentals	**372**	430	252
Purchased repair and upkeep	**483**	559	239
Utilities, materials and supplies	**438**	502	563
All other expenditures	**49**	56	47
	8,222	9,212	7,797
Total operating	**25,097**	24,504	23,407
Capital	**565**	758	1,314
Grants and contributions	**4,536**	4,221	4,038
	30,198	29,483	28,759

2. Personnel Requirements

Figure 14: Person-Year Requirements by Activity

	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90
Ministry Secretariat	240	239	245
Review Agencies:			
Office of the Correctional Investigator	16	15	12
Office of the Inspector General of CSIS	12	12	9
	268	266	266

Person-year figures include controlled and other person-years.

Figure 15: Details of Personnel Requirements

	Person-Years* Controlled by TB			Current Salary Range	1991-92 Average Salary Provision
	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90		
Management	38	38	38	61,500 - 138,300	82,792
Scientific and Professional					
Economics, Sociology, and Statistics	18	16	16	20,000 - 79,367	58,637
Library Science	3	3	3	25,371 - 60,147	45,505
Administrative and Foreign Service					
Administrative Services	23	24	25	17,470 - 72,817	45,640
Financial Administration	5	5	5	15,516 - 69,789	47,939
Information Services	9	9	9	17,329 - 65,839	55,915
Personnel Administration	6	6	6	16,390 - 67,273	48,795
Welfare Program	19	20	20	18,964 - 67,800	58,388
Program Administration	54	50	50	17,470 - 72,817	56,647
Computer System Administration	3	3	2	22,310 - 73,032	47,433
Technical	3	3	3	16,124 - 73,716	40,839
Administrative Support					
Clerical and Regulatory	36	37	37	16,504 - 40,509	27,717
Secretarial, Stenographic	41	42	42	16,356 - 40,768	31,561
	258	256	256		

	Other Person-years*			Current Salary Range	1991-92 Average Salary Provision
	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90		
Senior Levels	3	3	3	44,300 - 165,000	114,867
Administrative and Foreign Support	7	7	7	16,895 - 86,000	53,571
	10	10	10		

* Person-Years - refer to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person-year may consist of regular time personnel (whether in Canada or abroad), continuing and non-continuing, full-time or part-time, seasonal, term or casual employees, and other types of employees.

Controlled person-years are those subject to the control of the Treasury Board. With some exceptions, the Treasury Board directly controls the person-years of departments and agencies listed in the Schedule I, Parts I and II, of the Public Service Staff Relations Act. The Treasury Board does not control person-years related to Ministers' staff appointed pursuant to Section 39 of the Public Service Employment Act and all appointments pursuant to an Order in Council. Also, the person-years of some departments and agencies may be excluded from Treasury Board control. Controlled person-years are referred to as "authorized" person-years in Part II of the Estimates.

Other person-years are those not subject to Treasury Board control but disclosed in Part III of the Estimates, on a comparative basis with previous years, in support of the personnel expenditure requirements specified in the Estimates. These include the Deputy Solicitor General, the Correctional Investigator and eight Ministerial staff.

Note: The person-year column displays the forecast distribution by occupational group of the authorized person-years for the Program. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at December 18, 1990. The average salary column reflects the estimated base salary including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Transfer Payments

Figure 16: Details of Grants and Contributions

(thousands of dollars)	Estimates 1991-92	Forecast 1990-91	Actual 1989-90
Grants			
Canadian Association of Chiefs of Police	**49,000**	49,000	49,000
Canadian Criminal Justice Association	**122,500**	122,500	122,500
John Howard Society	**50,000**	50,000	50,000
Authorized After-care Agencies	**1,782,649**	1,782,649	1,782,649
	2,004,149	2,004,149	2,004,149
Contributions			
Payment to the provinces, territories public and private bodies in support of activities complementary to those of the Solicitor General	**2,181,851**	1,866,851	1,695,440
Core Funding - National Voluntary Organizations	**350,000**	350,000	338,654
	2,531,851	2,216,851	2,034,094
Total	**4,536,000**	4,221,000	4,038,243

4. Cost of Program

The Estimates of the Program include only those expenditures to be charged to its voted and statutory authorities. Figure 17 provides details of other cost items which need to be taken into account to arrive at the estimated total cost of the Program.

Figure 17: Total Cost of Program for the Year 1991-92

(thousands of dollars)	Main Estimates 1991-92	Add* Other Costs	Estimated Total Program Cost 1991-92	1990-91
Solicitor General Program	30,198	2,823	33,021	32,120

*Other costs include the following:	$(000)
• Services provided by Public Works Canada	2,206
• Services provided by Treasury Board	487
• Services provided by Labour Canada	101
• Services provided by Supply and Services	29
	2,823

INDEX

A Vision of the Future of Policing 2-8, 2-14
Aboriginal 1-8, 1-9, 2-6, 2-15, 2-16, 2-17, 2-19, 2-20, 2-28
Aboriginal Policing Services 2-17
Bill C-67 2-16, 2-19
Canadian Security Intelligence Service 2, 1-3, 1-6, 2-11, 2-12, 2-29
Children 1-8, 1-9, 2-6, 2-19
Communications Group 2-12, 2-21
Comprehensive Review of Federal Law Enforcement (FLEUR) 2-17
Conditional Release 1-3, 1-8, 2-9, 2-19
Correctional Investigator 2, 1-3, 1-6, 2-10, 2-12, 2-19, 2-25, 2-29, 2-31, 2-34, 2-35
Correctional Investigator Act 2-19, 2-25
Correctional Service Canada 1-3
Corrections Act 2-8
Corrections Branch 2-19
Counter-Terrorism 2-7, 2-9, 2-14, 2-15, 2-17, 2-22, 2-24, 2-27, 2-28
Criminal Justice 1-3, 1-7, 1-9, 2-5, 2-8, 2-14, 2-15, 2-16, 2-19, 2-20, 2-25
Criminal Justice Reforms 1-9, 2-5, 2-8, 2-16
Criminal Records Act 1-8, 2-5, 2-11, 2-16, 2-19, 2-25
CSC 1-3, 1-6, 1-8, 1-9, 2-16, 2-19, 2-20
CSIS 1-3, 1-5, 1-6, 1-7, 2-5, 2-6, 2-7, 2-10, 2-11, 2-12, 2-13, 2-14, 2-15, 2-17, 2-24, 2-28, 2-29, 2-30, 2-31, 2-32, 2-34
CSIS Act 1-7, 2-5, 2-7, 2-14, 2-17, 2-24, 2-28, 2-29, 2-32
CSIS Act Five Year Review 2-17
Deficit Reduction 2-13
Department of the Solicitor General Act 2-1
Detention Legislation (Bill C-67) Review 2-19
Elderly 1-8, 2-6, 2-15
ERC 1-4, 1-6, 2-24
External Affairs 2-7
External Communications Function 2-21
External Factors 2-2, 2-13, 2-18
External Review Committee 2, 1-4, 1-6, 2-10, 2-11, 2-12
Family Violence 1-7, 1-8, 2-6, 2-7, 2-15, 2-16, 2-19, 2-24, 2-27, 2-28
Federal Resources Employed in National Policing (FRENP) 2-20
Financial Performance 2, 2-2, 2-10, 2-23, 2-30
Financial Requirements 2-2, 2-3, 2-6, 2-33
Highlights 1-2, 1-7, 2-2, 2-5, 2-7, 2-8
Indian Policing Policy 1-7, 2-5, 2-17, 2-20
Initiatives 2-2, 2-6, 2-7, 2-8, 2-9, 2-14, 2-15, 2-16, 2-17, 2-20, 2-23, 2-27, 2-28
Inspector General 2, 1-3, 2-7, 2-9, 2-10, 2-11, 2-12, 2-15, 2-29, 2-31, 2-32, 2-34
Introduction 2-2, 2-10, 2-19
Justice 1-3, 1-7, 1-9, 2-5, 2-7, 2-8, 2-14, 2-15, 2-16, 2-17, 2-19, 2-20, 2-25, 2-28, 2-36
Legal Services 2-22, 2-28
Mandate 1-4, 2-2, 2-9, 2-10, 2-11, 2-17, 2-19, 2-31, 2-32
Missing Children 2-19
Mission Statement 2-8, 2-26
Money Laundering 2-8, 2-14, 2-18

Multicultural and Community Policing 2-18
National Counter-Terrorism Plan 2-14, 2-17, 2-22
National Drug Strategy 1-7, 2-5, 2-7, 2-8, 2-17, 2-24, 2-25
National Parole Board 2, 1-3, 1-6, 1-8, 1-9, 2-11
National Security Coordination Centre 1-7, 2-5, 2-7, 2-9, 2-10, 2-15, 2-17
NPB 1-3, 1-6, 1-8, 1-9, 2-16, 2-19, 2-20
Parole Act 1-3, 1-9, 2-5, 2-11, 2-19
Parole Decision-Making 2-9
Parole Research 2-19
PCC 1-4, 1-6, 2-24
Penitentiary Act 1-9, 2-5, 2-8, 2-11, 2-19, 2-25
Personnel Requirements 2-2, 2-34, 2-35
Physically and Intellectually Challenged 1-8, 2-6
Police Information Technology Centre (PITC) 2-17, 2-24
Policing and Law Enforcement 2-5, 2-15, 2-24, 2-27
Policing Contracts 1-7, 2-5
Policing Policy Directors Workshop 2-9
Program Objective 2-2, 2-12
Program Organization for Delivery 2-2, 2-12
Program Resources 2-2, 2-33
Public Complaints Commission 2, 1-4, 1-6, 2-10, 2-11, 2-12
RCMP 2, 1-3, 1-4, 1-5, 1-6, 1-7, 1-8, 2-5, 2-8, 2-9, 2-10, 2-11, 2-12, 2-15, 2-18, 2-20, 2-24
Release Risk Assessment 2-9, 2-19
Renegotiation of RCMP Contracts 2-18
Royal Canadian Mounted Police 1-4, 1-6, 1-7, 2-11
Secretariat 1-6, 2-2, 2-4, 2-7, 2-10, 2-17, 2-18, 2-19, 2-23, 2-28
Security Advisory Committee 2-7, 2-15, 2-24
Security and Counter-Terrorism 2-7, 2-14, 2-27
Security Offenses Act 1-7, 2-5, 2-14
Sex Offender Treatment Review 2-16, 2-19, 2-25
Sustaining Funding Program for National Voluntary Organizations 2-20
Task Force on Federally Sentenced Women 2-9, 2-16
Transfer Payments 2-2, 2-36
Victims of Crime 2-6, 2-15, 2-20
Women in Conflict with the Law 2-20

Solliciteur général Canada

Budget des dépenses 1991-1992

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1991

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1992-III-43
ISBN 0-660-56361-4

Budget des dépenses 1991-1992

Partie III

Solliciteur général
Canada

Préface

Conçu pour servir de document de référence, le présent plan de dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins propres.

Le présent document est composé de deux chapitres. Le premier présente un aperçu des organismes du Ministère qui relèvent du Solliciteur général ou, à travers lui, du Parlement. Le deuxième chapitre est constitué du plan de dépenses visant le Programme du Solliciteur général (soit le Secrétariat du Ministère, le Bureau de l'Enquêteur correctionnel et le Bureau de l'Inspecteur général du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)). Pour obtenir plus de renseignements sur la GRC, le Comité externe d'examen, la Commission des plaintes du public, le Service correctionnel du Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles, veuillez consulter le plan de dépenses de chacun de ces organismes. Le Service canadien du renseignement de sécurité ne prépare pas de plan de dépenses.

Le plan de dépenses du Programme est divisé en trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé de ses plans et de son rendement actuels. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée des autorisations de dépenser provenant de la partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics, ce qui assure une certaine continuité par rapport aux autres documents budgétaires et permet d'évaluer les résultats financiers du Programme au cours de la dernière année.

Le présent document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; le sommaire des besoins financiers présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement. Enfin, un index fournit la liste des sujets traités et les numéros de pages correspondantes.

Table des matières

A. Rôles et responsabilités 1-3

B. Plans de dépenses du Ministère 1-6

C. Points saillants des plans du Ministère pour 1991-1992
1. Le secteur de la sécurité 1-7
2. Le secteur des services policiers 1-7
3. Le secteur correctionnel 1-9

A. Rôles et responsabilités du ministère du Solliciteur général

Le Solliciteur général est le ministre fédéral responsable de la sécurité nationale, des services policiers et correctionnels, et des services de libération conditionnelle. Le ministère du Solliciteur général se compose d'un Secrétariat et de deux organismes de surveillance, le Bureau de l'Inspecteur général du SCRS et le Bureau de l'Enquêteur correctionnel; de quatre organismes principaux et de deux organismes de surveillance dont les activités concernent directement la GRC. Le Sous-solliciteur général, qui est le premier sous-ministre et le principal conseiller du Ministre au chapitre des politiques, dirige et administre le Secrétariat. Le responsable de chaque organisme relève directement du Solliciteur général. Tous les éléments du Ministère sont appelés, de façon collective et individuelle, à contribuer, avec leurs associés des domaines de la justice pénale et de la sécurité, à protéger la société et à lui assurer la paix et l'équité.

Le **Secrétariat** aide le Solliciteur général à assumer toutes ses responsabilités vis-à-vis du Cabinet, du Parlement et du public en tant que principal ministre chargé de la sécurité et des services policiers et correctionnels. Le Secrétariat prête également son concours au Solliciteur général pour établir l'orientation du Ministère et pour veiller à ce que les programmes soient conformes aux lignes de conduite et aux priorités ministérielles.

Le **Bureau de l'Inspecteur général du SCRS** veille à ce que le Service se conforme à ses règles de fonctionnement, surveille les opérations du Service, remet chaque année au Solliciteur général un certificat sur les opérations du SCRS et étudie sur demande des activités particulières du Service.

Le **Bureau de l'Enquêteur correctionnel** fait enquête, sur l'initiative de l'Enquêteur correctionnel ou à la demande du Solliciteur général, ou encore après que des plaintes ont été déposées par les détenus ou en leur nom, au sens où l'entend la Loi sur la libération conditionnelle, et fait rapport sur les problèmes des détenus relevant de la compétence du Solliciteur général du Canada en ce qui touche leur incarcération dans les pénitenciers ou leur surveillance lorsqu'ils bénéficient d'une permission de sortir, d'une semi-liberté, d'une liberté conditionnelle ou d'une liberté surveillée.

Le Ministère compte quatre organismes principaux :

Le **Service canadien du renseignement de sécurité** (SCRS) mène des activités de renseignement de sécurité pour le gouvernement du Canada. Il recueille, analyse et conserve des informations et des renseignements sur les activités susceptibles de menacer la sécurité du Canada, fait rapport et donne des conseils au gouvernement du Canada au sujet de ces menaces, et fournit aussi des évaluations de sécurité.

Le **Service correctionnel du Canada** (SCC) applique les peines prononcées par les tribunaux et prépare les détenus pour qu'ils réintègrent la collectivité et deviennent de bons citoyens. Il fournit des services dans tout le pays, non seulement au sein des établissements correctionnels, mais aussi dans la collectivité.

La Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) est un organisme administratif indépendant qui accorde, refuse et contrôle la mise en liberté sous condition des détenus incarcérés dans des pénitenciers fédéraux, et fait des recommandations au sujet du pardon et de l'exercice de la prérogative royale de clémence. La CNLC assume les mêmes pouvoirs et responsabilités, sauf l'octroi de permissions de sortir, à l'égard des détenus sous responsabilité provinciale lorsque la province n'a pas sa propre commission des libérations conditionnelles.

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) est chargée de faire observer les lois canadiennes, de prévenir le crime et de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité. La GRC remplit les fonctions suivantes : prévenir et déceler les infractions aux lois fédérales et faire les enquêtes appropriées; assurer le respect de la loi et le maintien de l'ordre, ainsi que prévenir et déceler les crimes dans les provinces, les municipalités et les territoires contractants et faire les enquêtes appropriées; fournir des services d'enquête et de protection aux autres ministères et organismes fédéraux; aider tous les organismes canadiens chargés de l'application de la loi en assurant une formation policière spécialisée, ainsi que des services de recherche, de laboratoire médico-légal, d'identification et de traitement électronique des données.

Les deux organismes de surveillance du Ministère dont le mandat vise directement la GRC sont:

Le Comité externe d'examen (CEE) de la Gendarmerie royale du Canada examine certaines catégories de griefs qui lui sont renvoyés par la GRC, et des appels faisant suite au renvoi ou à la rétrogradation de membres de la GRC ou à l'imposition de mesures disciplinaires graves. Le CEE, qui dépose tous les ans un rapport au Parlement, est un tiers neutre qui fournit un examen indépendant et impartial des cas qui lui sont soumis. Le Comité peut, s'il trouve bon de le faire, ordonner des audiences, convoquer des témoins, faire prêter serment et recevoir des éléments de preuve ou des informations. Les conclusions et les recommandations du président ou du Comité sont envoyées aux parties et au Commissaire de la GRC.

La Commission des plaintes du public (CPP) contre la Gendarmerie royale du Canada assure un examen transparent et objectif des plaintes formulées par le public à l'égard de la conduite de membres de la GRC. La CPP donne des informations au public sur son mandat et ses services, étudie les plaintes déposées par le public concernant la conduite de membres de la GRC, effectue des enquêtes, convoque des audiences publiques, établit des rapports dans lesquels elle énonce ses conclusions et ses recommandations, et fait des recherches et élabore des principes directeurs pour améliorer le processus de traitement des plaintes.

Tableau 1 : Schéma du ministère du Solliciteur général

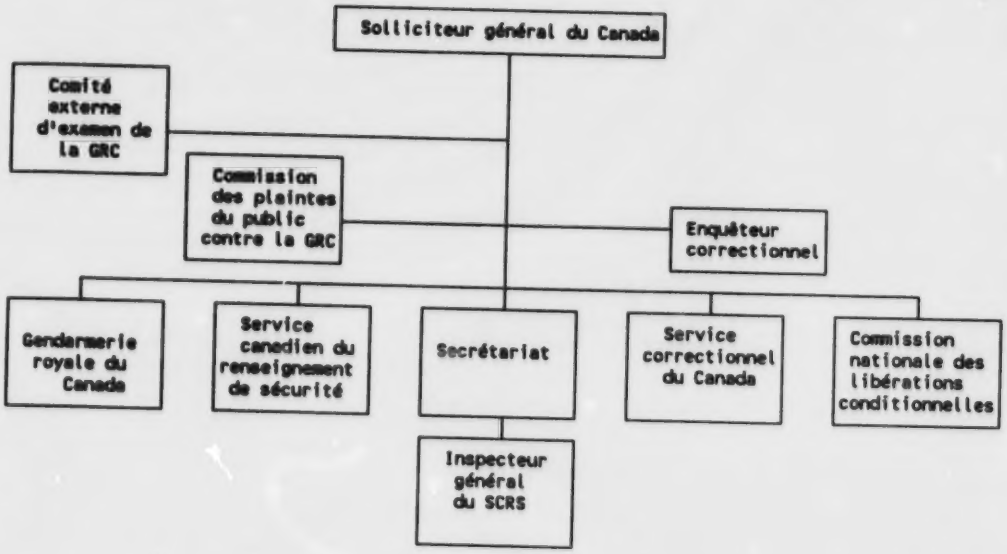

B. Plan de dépenses du Ministère

Programme du Ministère et crédits parlementaires pour 1991-1992 :

Unité organisationnelle	Programme	Crédit parlementaire
Secrétariat du Ministère, I.G. du SCRS, Enquêteur correctionnel	Ministère	1
Service canadien du renseignement de sécurité	Service canadien du renseignement de sécurité	5
Le Service correctionnel du Canada	Le Service correctionnel du Canada	10 15 (Dépenses en capital)
Commission nationale des libérations conditionnelles	Commission nationale des libérations conditionnelles	20
Gendarmerie royale du Canada	Programme d'application de la loi	25 30 (Dépenses en capital)
Comité externe d'examen	Comité externe d'examen de la GRC	35
Commission des plaintes du public	Commission des plaintes du public contre la GRC	40

Le tableau 2 donne le budget principal du Ministère pour la période de trois ans visée.

Tableau 2: Budget principal du Ministère de 1991-1992 à 1989-1990

Millions de dollars	1991-1992		1990-1991		1989-1990	
	A-P	$	A-P	$	A-P	$
Ministère	258	30,2	266	29,9	262	27,7
SCRS	S.O.	210,7	S.O.	190,0	S.O.	157,3
SCC	10 540	966,3	10 527	913,6	10 405	837,3
CNLC	338	23,1	338	22,0	321	19,6
GRC	21 078	1 230,1	20 917	1 153,1	20 629	1 055,7
CEE - GRC	15	1,5	13	1,2	12	1,1
CPP - GRC	26	3,9	28	3,9	20	3,0
Total	32 255	2 465,8	32 089	2 313,7	31 649	2 101,7

C. Points saillants des plans du Ministère pour 1991-1992

1. LE SECTEUR DE LA SÉCURITÉ

Programme du Ministère	Gendarmerie royale du Canada (GRC)
Donner suite à la réponse au Rapport du Comité parlementaire chargé de l'examen de la Loi sur le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité. Terminer la mise en place du Centre national de coordination de la sécurité, notamment l'amélioration de ses réseaux de communication et de gestion des données et de ses systèmes d'aide à la décision.	

2. LE SECTEUR DES SERVICES POLICIERS

Programme du Ministère	Gendarmerie royale du Canada (GRC)	Comité externe d'examen de la GRC	Commission des plaintes du public contre la GRC
Participer à la révision complète de la politique sur les services policiers fournis aux populations autochtones et appuyer la participation du gouvernement fédéral aux travaux du groupe de travail de l'Alberta sur les autochtones et le système de justice pénale dans le but d'améliorer les services de police au sein des collectivités autochtones. Au sein du Secrétariat, mettre en oeuvre la nouvelle initiative fédérale sur la violence familiale, qui vient d'être approuvée et, à l'échelle du Ministère, coordonner les efforts déployés en ce sens.	Cibler les enquêtes sur la criminalité érigée en entreprise sur le flux des richesses provenant du produit des activités criminelles. Assurer, par des Plans d'action stratégiques, que la politique générale et la planification stratégique de la GRC tiendront compte des objectifs du gouvernement fédéral dans les domaines social, politique et économique. Offrir, par l'intermédiaire de la programme d'aide à la formation policière, aide au chapitre de la formation policière étrangere en réponse aux exigences du mandat de la GRC et des services de police canadiens.	Traiter les cas soumis à l'examen du Comité conformément à sa sphère de compétence actuelle. Présenter le cinquième rapport annuel devant les deux Chambres du Parlement, détaillant les activités du Comité pendant la dernière année. Clarifier la compétence du Comité en ce qui a trait aux griefs qui ne lui sont pas renvoyés par le Commissaire de la GRC à l'heure actuelle. Examiner la façon dont le Comité pourrait offrir de meilleurs services de médiation aux parties à un grief ou à un appel pour des questions de mesures disciplinaires graves, de renvoi ou de rétrogadation.	Trouver une solution plus rapide aux plaintes en simplifiant la procédure et en réduisant la paperasserie. Améliorer les communications avec le public et publier des fascicules en langues autochtones. Ouvrir un nouveau bureau régional pour desservir les provinces de l'Atlantique. Publier le troisième Rapport annuel du président pour 1990-91. Améliorer les relations avec la GRC. Poursuivre les démarches engagées pour multiplier les contacts et améliorer la coopération avec les

Programme du Ministère	Gendarmerie royale du Canada (GRC)	Comité externe d'examen de la GRC	Commission des plaintes du public contre la GRC
Mettre l'accent sur la participation du Solliciteur général à la Stratégie nationale antidrogue (amélioration des services policiers et meilleure application de la loi). Avec l'aide de la GRC, mettre fin aux négociations avec les provinces sur les nouveaux contrats de services policiers. Accroître l'aide apportée au Comité interministériel des sous-ministres responsables de l'application des lois fédérales. Poursuivre la mise en oeuvre de programmes de recherche et d'expérimentation qui favorisent l'élaboration d'un cadre stratégique visant l'amélioration de la qualité des services policiers et des programmes destinés aux communautés multiculturelles, aux autochtones et aux citoyens vulnérables de notre société comme les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes et les enfants.	Sensibiliser le public à ses programmes de police socioprévventive et de lui en faciliter l'accès, la GRC effectuera des recherches sur les programmes de composition téléphonique assistée par ordinateur pour déterminer s'il est possible de les mettre en application. Participer à un groupe de travail interministérielle sur la violence familiale. Poursuivre l'élaboration d'un programme spécial visant à dégager les profils des auteurs des crimes de violence. Moderniser le précieux système informatique d'application de la loi du Centre d'information de la police canadienne. Entreprendre la phase III du Système de récupération des renseignements judiciaires (SRRJ) pour offrir des services accrus à la communauté policière. Mettre en oeuvre le projet afin d'améliorer la productivité du personnel policier. Mettre en oeuvre le Réseau informatique intégré (RII) et terminaux multifonctions pour intégrer et moderniser le réseau de communications qui répondra mieux aux besoins de la GRC en matière de transfert de données.	Poursuivre les consultations avec les représentants du secteur policier, par l'entremise du programme de recherche du Comité et de son séminaire annuel, afin d'entretenir les relations déjà établies et de continuer l'échange d'informations et de vues concernant les aspects de la gestion des ressources humaines sur lesquels sont susceptibles de porter les cas renvoyés devant le Comité.	autorités provinciales chargées de l'administration de la justice.

3. LE SECTEUR CORRECTIONNEL

Programme du Ministère	Service correctionnel du Canada (SCC)	Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC)
Au sein du Secrétariat, mettre en oeuvre la nouvelle initiative fédérale sur la violence familiale, qui vient d'être approuvée et, à l'échelle du Ministère, coordonner les efforts déployés en ce sens. Entreprendre l'examen de la Loi sur le casier judiciaire et proposer des politiques et des mesures législatives visant à améliorer l'efficacité et la mise en application de la loi. Poursuivre la mise en oeuvre de programmes de recherche et d'expérimentation qui favorisent l'élaboration d'un cadre stratégique visant l'amélioration de la qualité des services correctionnels et des programmes destinés aux communautés multiculturelles, aux autochtones et aux citoyens vulnérables de notre société comme les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes et les enfants. À la suite de l'étude du document de consultation sur la réforme du droit pénal, proposer des mesures législatives en ce qui a trait aux amendements qu'on projette d'apporter à la Loi sur les pénitenciers et à la Loi sur la libération conditionnelle. Donner suite au rapport du comité parlementaire chargé de l'examen des dispositions relatives à l'incarcération prévues dans le projet de loi "C-67", une fois ce rapport déposé.	Établir et évaluer le cadre d'un programme axé sur l'intégration des programmes destinés aux détenus incarcérés et aux délinquants en libération sous condition, afin d'accroître le taux de réussite dans la réinsertion sociale des délinquants. Identifier des groupes de délinquants spécifiques et réduire le facteur risque rattaché à chaque groupe de délinquants en élaborant des stratégies en matière de gestion des cas et de programmes. Élaborer un système intégré d'évaluation du facteur risque et des besoins des délinquants au moment de leur admission à l'établissement et avant leur mise en liberté dans la collectivité. Continuer de mettre en application des programmes adaptés à divers groupes de délinquants, comme les femmes, les autochtones et les délinquants souffrant de maladie mentale. Poursuivre la recherche en vue d'identifier les causes du comportement des délinquants violents et élaborer et mettre en application des mécanismes de contrôle et d'analyse des incidents violents qui se produisent dans les établissement et au sien de la collectivité.	Participer activement à l'élaboration plus approfondie et à l'application de propositions visant à améliorer le système correctionnel et le régime de mise en liberté sous condition. Accroître davantage la qualité du processus décisionnel en matière de libérations conditionnelles. Élaborer et mettre en oeuvre les systèmes nécessaires pour produire de l'information à l'appui de la prestation des programmes et du respect de l'obligation de rendre compte.

3. LE SECTEUR CORRECTIONNEL (suite)

Programme du Ministère	Service correctionnel du Canada (SCC)	Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC)
	Mettre en oeuvre et évaluer une stratégie de communication par laquelle le Service sera en mesure de répondre aux demandes de renseignements provenant de sources diverses, comme les parlementaries, les groupes d'intérêts, les médias, les employés du Services correctionnel du Canada, les délinquants et le grand public. Élaborer des plans complets de mise en application de toutes les recommandations des groupes d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale, sur les délinquants autochtones, ainsi que sur les délinquants souffrant de maladie mentale ou aux prises avec des problèmes de toxicomanie (ces plans devront favoriser la cohésion des programmes et leur rentabilité). Poursuivre la mise en oeuvre d'un cadre intégré de reddition de compte adapté à la structure de gestion décentralisée du Service. Poursuivre l'élaboration d'un système de gestion du personnel conforme au projet de réforme en dotation, qui comprend un programme de recrutement, de formation, d'évaluation, de dotation en personnel et de perfectionnement professionnel. Assurer le respect de la nouvelle politique fédérale sur la protection de l'environnement.	

Budget des dépenses 1991-1992

Partie III

Solliciteur général
Canada

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1991-1992 — 2-3
B. Emploi des autorisations en 1989-1990 — 2-4

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1991-1992 — 2-5
   1. Points saillants — 2-6
   2. Sommaire des besoins financiers
B. Rendement récent — 2-7
   1. Points saillants — 2-10
   2. Examen des résultats financiers
C. Données de base — 2-11
   1. Introduction — 2-12
   2. Mandat — 2-13
   3. Objectif du Programme — 2-13
   4. Organisation du Programme en vue de son exécution
D. Perspective de planification — 2-15
   1. Facteurs externes qui influent sur le Programme — 2-18
   2. Initiatives — 2-19
   3. État des initiatives annoncées antérieurement — 2-23
E. Efficacité du Programme

Section II
Analyse par activité

A. Secrétariat du Ministère — 2-25
B. Organismes de surveillance — 2-32

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme — 2-36
   1. Besoins financiers par poste — 2-37
   2. Besoins en personnel — 2-39
   3. Paiements de transfert — 2-40
   4. Coût du Programme

Index — 2-41

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1991-1992 - Partie III du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédit	(en milliers de dollars)	**Budget principal 1991-1992**	Budget principal 1990-1991
	Ministère du Solliciteur général		
1	Dépenses du Programme	**27,889**	27,768
(L)	Solliciteur général - traitement et allocation pour automobile	**51**	49
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**2,258**	2,066
	Total du Ministère	**30,198**	29,883

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédit	(dollars)	**Budget principal 1991-1992**
	Ministère du Solliciteur général	
1	Solliciteur général - Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget et contributions	**27,889,000**

Programme par activité

(en milliers de dollars) **Budget principal 1991-1992**						Budget principal 1990-1991
		Budgétaire				
	Années-personnes autorisées*	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Total	
Secrétariat du Ministère	231	22 498	534	4 536	**27 568**	27 614
Organismes de surveillance	27	2 599	31	0	**2 630**	2 269
	258	25 097	565	4 536	**30 198**	29 883
Années-personnes autorisées pour 1990-1991	256					

* Pour de plus amples renseignements concernant les années-personnes, veuillez consulter le tableau 15 à la page 2-38.

B. Emploi des autorisations de 1989-1990 - Volume II des Comptes publics

Crédit	(dollars)	Budget principal	Total des crédits disponibles	**Emploi réel**
	Ministère			
1	Dépenses de fonctionnement	25 716 000	27 293 421	**26 790 143**
(L)	Solliciteur général - Traitement et allocation pour automobile	47 800	48 200	**48 200**
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 921 000	1 921 000	**1 921 000**
	Total du Ministère - Budgétaire	27 684 800	29 262 621	**28 759 343**

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1991-1992
1. Points saillants

Secteur de la sécurité

Le Programme comprend les priorités suivantes :

- Donner suite au rapport du Comité parlementaire chargé de l'examen de la Loi sur le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité (voir page 2-16).

- Terminer la mise en place du Centre national de coordination de la sécurité, notamment l'amélioration de ses réseaux de communication et de gestion des données et de ses systèmes d'aide à la décision (voir page 2-16).

Secteur des services policiers et de l'application de la loi

- Participer à la révision complète de la politique sur les services policiers fournis aux populations autochtones et appuyer la participation du gouvernement fédéral aux travaux du groupe de travail de l'Alberta sur les autochtones et le système de justice pénale dans le but d'améliorer les services policiers et correctionnels au sein des collectivités autochtones (voir pages 2-16, 2-19 et 2-23).

- Mettre l'accent sur la participation du Solliciteur général à la Stratégie nationale antidrogue (amélioration des services policiers et meilleure application de la loi) (voir page 2-20).

- Avec l'aide de la GRC, mettre fin aux négociations avec les provinces sur les nouveaux contrats de services policiers (voir pages 2-16 et 2-20).

- Accroître l'aide apportée au Comité interministériel des sous-ministres responsables de l'application des lois fédérales (voir pages 2-17 et 2-19).

Secteur correctionnel

- À la suite de l'étude du document de consultation sur la réforme du droit pénal, proposer des mesures législatives en ce qui a trait aux amendements qu'on projette d'apporter à la Loi sur les pénitenciers et à la Loi sur la libération conditionnelle (voir pages 2-17 et 2-22).

- Donner suite au rapport du comité parlementaire chargé de l'examen des dispositions relatives à l'incarcération prévues dans le projet de loi "C 67", une fois ce rapport déposé (voir pages 2-18 et 2-21).

- Entreprendre l'examen de la Loi sur le casier judiciaire et proposer des politiques et des mesures législatives visant à améliorer l'efficacité et la mise en application de la loi (voir pages 2-18 et 2-22).

Priorités intersectorielles

- Au sein du Secrétariat, mettre en oeuvre la nouvelle initiative fédérale sur la violence familiale, qui vient d'être approuvée et, à l'échelle du Ministère, coordonner les efforts déployés en ce sens (voir pages 2-16 et 2-18).

- Poursuivre la mise en oeuvre de programmes de recherche et d'expérimentation qui favorisent l'élaboration d'un cadre stratégique visant l'amélioration de la qualité des services policiers et correctionnels et des programmes destinés aux communautés multiculturelles, aux autochtones et aux citoyens vulnérables de notre société comme les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes et les enfants (voir pages 2-17 à 2-19).

- Appuyer les initiatives prises à l'échelle de tout le gouvernement dans le cadre du programme Fonction publique 2000 et mettre en application l'énoncé de mission récemment adopté par le Ministère (voir page 2-8).

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 3: Besoins financiers par activité

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1991-1992**	Prévisions 1990-1991	Différence	Détails à la page
Secrétariat du Solliciteur général	**27 568**	27 314	254	2-25
Organismes de surveillance	**2 630**	2 169	461	2-33
	30 198	29 483	715	
Années-personnes : Contrôlées par le CT	**258**	256	2	
Autres	**10**	10	-	
	268	266	2	

• Pour de plus amples renseignements concernant les années-personnes, veuillez consulter le tableau 15 à la page 2-38.

Explication de la différence : Les besoins financiers pour 1991-1992 sont de plus de 0,7 million de dollars (2,4 %) aux dépenses prévues de 1990-1991. Ce fait s'explique principalement par les facteurs suivants :

- augmentations de 6 années-personnes et de 0,9 million de dollars liée à l'intensification des activités fédérales en matière de violence familiale, et une année-personne pour le Bureau de l'Enquêteur correctionnel;

- augmentation de 1,8 million de dollars pour le rajustement des traitements (1.4 million de dollars) et autres augmentations diverses;

- réduction de 5 années-personnes et de 0,9 million de dollars liée à la mise en veilleuse partielle du programme sur les victimes d'actes criminels et du programme quinquennal d'examen des activités du SCRS;

- réduction de 0,8 million de dollars attribuable à la mise en veilleuse partielle des initiatives:

  - violence familiale (0,6 million de dollars)
  - stratégie nationale antidrogue (0,1 million de dollars)
  - mise sur pied du Centre national de coordination de la sécurité (0,1 million de dollars);

- réduction de 0,3 million de dollars attribuable à l'abolition de la taxe de vente fédérale;

B. Rendement récent

1. Points saillants

Voici quelques-unes des principales réalisations dans le cadre du Programme de l'exercice 1990-1991 :

Le secteur de la sécurité :

- Le Centre national de coordination de la sécurité est à concevoir et à mettre en application de nouveaux exercices qui permettront de mettre en pratique les systèmes et les moyens actuels de lutte contre le terrorisme et d'en mesurer l'efficacité (voir page 2-16).

- Le Secrétariat du Comité consultatif sur la sécurité assure la coordination d'une étude menée par le Comité sur un certain nombre de problèmes sectoriels, entre autres la sécurité de la technologie de l'information et la lutte contre le terrorisme (grâce aux sous

comités du CCS sur les communications publiques et sur la lutte contre le terrorisme) (voir page 2-16).

- La Sous-direction des politiques et opérations de sécurité a présenté des séances d'information utiles au Comité spécial d'examen de la Loi sur le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité et elle coordonne la réponse du gouvernement au rapport du Comité (voir page 2-16).

- L'Inspecteur général a participé activement à l'examen par le Parlement de la Loi sur le SCRS (voir page 2-34).

Le secteur des services policiers :

- En collaboration avec les ministères de la Justice et des Affaires extérieures, le Secrétariat a mis au point des accords et des traités bilatéraux et multilatéraux dans le but de promouvoir la coopération internationale dans le cadre des enquêtes menées sur les délits criminels et des procédures judiciaires qui y font suite (voir pages 2-16 et 2-20).

- Le Secrétariat a préparé un document de travail important (et le document préliminaire connexe) sur la vision des services policiers de l'avenir. On y suscite, autour du principe des services de police communautaire, un débat public sur les orientations des services policiers à l'approche de l'an 2000 (voir page 2-21).

- Dans le cadre de la Stratégie nationale antidrogue et en collaboration avec la GRC et d'autres organismes de réglementation et ministères fédéraux et provinciaux, le Secrétariat a terminé un volumineux rapport de recherche sur le blanchiment de l'argent au Canada et sur le repérage des capitaux gagnés de façon délictuelle (voir page 2-20).

Le secteur correctionnel :

- En collaboration avec les organismes du Ministère et le ministère de la Justice, le Secrétariat a publié un document de consultation complet sur la réforme du droit pénal. Les vastes consultations qui suivront déboucheront sur la proposition de mesures législatives (voir page 2-17).

- L'équipe responsable du projet de révision du droit correctionnel a mis au point une ébauche de "Loi sur les services correctionnels" afin de remplacer la Loi sur les pénitenciers; cette ébauche figure dans le document de consultation sur la réforme du droit pénal (voir page 2-17, 2-21 et 2-22).

Questions de gestion :

- Le Secrétariat a élaboré un énoncé de mission qu'il a commencé à mettre en application.

- Plus d'une centaine d'utilisateurs du Programme du Solliciteur général ont été raccordés au système METS/Envoy 100 ou au réseau de courrier électronique des cadres supérieurs.

- Les systèmes utilisés pour la planification, la gestion financière et l'administration ont été intégrés grâce à l'informatique et ont été reliés directement aux systèmes du ministère des Approvisionnements et Services; tous les utilisateurs du Programme y ont directement accès.

- Dans le but de mieux répondre aux besoins créés par les questions sociales les plus urgentes dans le domaine des services policiers, la Direction générale de la police et de l'application de la loi, qui relève du Secrétariat, a adopté une nouvelle perspective de gestion axée sur les dossiers importants; cette approche, qui régit les politiques, les programmes et les activités de recherche, découle d'une étude approfondie menée par une firme de consultants sur les structures organisationnelles et les activités fonctionnelles de la Direction générale. On a créé des équipes chargées d'étudier les principales questions qui préoccupent la population dans le secteur des services policiers afin que les cadres soient mieux équipés pour jouer, à l'échelle nationale, un rôle de chef de file dans ces domaines. Cette initiative devrait également améliorer les communications au sein du secteur et permettre à la Direction générale de donner des conseils plus opportuns et plus efficaces sur la politique de gestion et d'opération de la GRC.

- Pour faciliter l'exercice de son mandat de surveillance, l'Inspecteur général a réorienté ses services d'administration de manière à ce que le personnel puisse se spécialiser et à ce qu'on donne suite aux conclusions et aux recommandations formulées après une étude approfondie des activités.

Voici quelques-unes des principales réalisations dans le cadre du Programme de l'exercice 1989-1990 :

Le secteur de la sécurité :

- Le Centre national de coordination de la sécurité a tenu un exercice d'envergure sur la lutte antiterrorisme, l'exercice TRANSBORD III, et en a effectué l'évaluation. À la suite de cet exercice, on a pris un certain nombre de mesures opérationnelles et élaboré des directives dans le but d'améliorer l'intervention du gouvernement en matière de lutte antiterrorisme (voir page 2-19).

Le secteur des services policiers :

- En mars 1990, le Secrétariat a tenu un colloque à l'intention des directeurs de services policiers qui a permis aux représentants des ministères et gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux d'échanger des informations sur les questions sociales auxquelles sont confrontés les services policiers et sur les projets entrepris dans ces domaines (voir pages 2-15 et 2-21).

- En collaboration avec la GRC et dans le cadre de l'application de la politique sur le multiculturalisme, le Secrétariat a élaboré des modifications au Règlement sur la GRC de

1988 afin d'éliminer les stéréotypes sexuels rattachés au port de l'uniforme distinctif (tunique rouge) et de permettre l'exemption du port de certains articles de l'uniforme distinctif pour des motifs religieux (voir page 2-21).

- De concert avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le Secrétariat a poursuivi l'élaboration d'une politique fédérale sur les services policiers fournis dans les réserves, notamment la publication du rapport d'un groupe d'étude sur la question et la mise au point d'un cadre stratégique régissant les ententes relatives à la prestation de services policiers aux bandes qui revendiquent l'autonomie politique (voir page 2-23).

Le secteur correctionnel :

- Le Secrétariat a terminé une importante étude sur la prise de décisions et l'évaluation des risques en matière de libération conditionnelle, qui doit conduire à l'élaboration de politiques sur les libérations conditionnelles (voir page 2-22).

- Le Secrétariat a entrepris des activités de recherche et de développement conformément aux recommandations formulées dans le rapport du Ministère sur le traitement des délinquants sexuels (voir page 2-22).

- Le Secrétariat a terminé une importante étude sur les délinquantes, qui fournit des renseignements précieux au Groupe de travail sur les femmes sous sentence fédérale (voir page 2-23).

2. Examen des résultats financiers

Tableau 4: Résultats financiers de 1989-1990

(en milliers de dollars)	1989-1990		
	Réel	Budget principal	Différence
Secrétariat du Ministère	27 078	26 012	1 066
Organismes de surveillance	1 681	1 673	8
	28 759	27 685	1 074
Années-personnes contrôlées par le CT	256	252	4
Autres	10	10	0
	266	262	4

Explication de la différence : La différence entre le budget principal et les dépenses réelles est attribuable à l'approbation de 4 années-personnes et de 0,5 million de dollars pour l'établissement du Centre national de coordination de la sécurité, de 3 années-personnes et de 0,4 million de dollars pour l'élargissement du mandat de l'Enquêteur correctionnel et de 0,7 million de dollars pour couvrir l'augmentation du coût des traitements, compensée par diverse réduction correspondant à 0,5 million de dollars et à 3 années-personnes.

C. Données de base

1. Introduction

Le Programme du Solliciteur général est composé de deux éléments : le Secrétariat du Ministère et deux organismes de surveillance. Le Secrétariat relève du Sous-solliciteur général. Ses rôles et ses responsabilités découlent du mandat du Sous-solliciteur général, soit de fournir au Solliciteur général des conseils concernant les stratégies et le Ministère, et d'aider le Solliciteur général à remplir ses fonctions en matière de gestion collective et de politique, et à s'acquitter de ses responsabilités vis-à-vis du Parlement et du Cabinet.

Afin de pouvoir conserver leur indépendance et leur transparence, les organismes de surveillance ne relèvent pas des organismes qu'ils contrôlent. Dans le passé, les organismes de surveillance comprenaient l'Enquêteur correctionnel, l'Inspecteur général du SCRS, le Comité externe d'examen de la GRC et la Commission des plaintes du public contre la GRC. Le Comité externe d'examen fait maintenant partie d'un programme distinct disposant de sa propre Partie III pour 1988-1989. Depuis le 1er avril 1989, la Commission des plaintes du public relève elle aussi d'un programme distinct. La structure des activités du Programme est illustrée au tableau 5.

Tableau 5 : Structure des activités du Programme

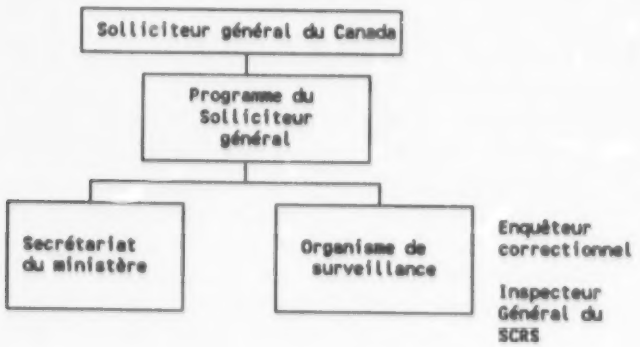

2. Mandat

Les responsabilités du Solliciteur général en matière de politiques législatives et de réalisation des programmes constituent le fondement du Programme du Solliciteur général. Le ministère du Solliciteur général a été créé en 1966 en vertu des dispositions de la Loi sur le ministère du Solliciteur général. Au cours des dernières années, le mandat du Solliciteur général et de son Ministère a connu d'importants changements. Parmi ceux-ci, le principal a sans doute été l'adoption de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) qui a entraîné la création du SCRS, du poste d'Inspecteur général de cet organisme et du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, et qui a conféré des responsabilités précises au Solliciteur général et au Sous-solliciteur. Les mesures législatives concernant le SCRS comprenaient aussi la Loi sur les infractions en matière de sécurité qui confie à la GRC des responsabilités en ce qui concerne l'application des lois visant des infractions qui touchent à la sécurité.

Conformément à l'accroissement des responsabilités partout au sein de l'administration fédérale et compte tenu, notamment, des questions de responsabilités de la GRC soulevées par la Commission d'enquête Marin dans les années 1970, on a créé en 1986 deux nouveaux organismes de surveillance, soit le Comité externe d'examen et la Commission des plaintes du public.

En vertu de la Loi sur le ministère du Solliciteur général, le Solliciteur général est responsable des questions suivantes à l'échelle fédérale :

- les maisons de correction, les prisons et les pénitenciers;
- la libération conditionnelle et les réductions de peines;
- la Gendarmerie royale du Canada;
- le Service canadien du renseignement de sécurité.

Le Solliciteur général est aussi responsable du Service correctionnel du Canada, de la Commission nationale des libérations conditionnelles et de l'application des lois suivantes : la Loi sur le ministère du Solliciteur général, la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur les pénitenciers, la Loi sur la libération conditionnelle, la Loi sur les prisons et les maisons de réforme, la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, la Loi sur les infractions en matière de sécurité, la Loi sur le casier judiciaire et la Loi sur le transfèrement des délinquants. En outre, le Solliciteur général s'acquitte de responsabilités opérationnelles en vertu de diverses lois, entre autres, la Loi sur l'identification des criminels, la Loi sur les privilèges et les immunités diplomatiques et consulaires, la Loi sur l'immigration, le Code criminel et la nouvelle Loi sur les mesures d'urgence, dont l'application relève normalement d'autres ministères. Le Solliciteur général est le principal responsable au gouvernement fédéral des questions relatives aux services policiers, aux services correctionnels, aux services de sécurité, ainsi qu'aux libérations conditionnelles.

3. Objectifs du Programme

Les objectifs du Programme du Solliciteur général sont les suivants :

- établir une orientation globale pour les programmes du Ministère (Secrétariat du Ministère);
- faire enquête sur les plaintes provenant des délinquants qui sont sous la responsabilité fédérale ou sur les plaintes déposées en leur nom, tenter de les régler au moyen de mesures administratives et présenter des rapports à ce sujet (Enquêteur correctionnel);
- surveiller et examiner les activités opérationnelles du Service canadien du renseignement de sécurité et présenter des rapports à ce sujet (IG du SCRS).

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Le Sous-solliciteur général et l'Enquêteur correctionnel relèvent de façon distincte du Solliciteur général et, par l'entremise de ce dernier, l'Enquêteur correctionnel relève du Parlement. L'Inspecteur général du SCRS est comptable au Sous-solliciteur général. Il présente ses certificats et ses rapports au Solliciteur général.

L'administration centrale du Secrétariat est à Ottawa. Les administrations régionales sont situées à Moncton, Montréal, Toronto, Saskatoon et Vancouver. Le Secrétariat compte trois directions (Police et sécurité, Affaires correctionnelles et Planification et gestion) qui, comme le Groupe des communications, relèvent du Sous-solliciteur général.

Le Secrétariat continuera de fournir un éventail complet de services de soutien administratif et de gestion à toutes les composantes du Programme, au Comité externe d'examen de la GRC et à la Commission des plaintes du public contre la GRC. Le tableau 6 illustre l'organigramme et les besoins en ressources du Programme.

Tableau 6: Organigramme et besoins en ressources pour 1991-1992

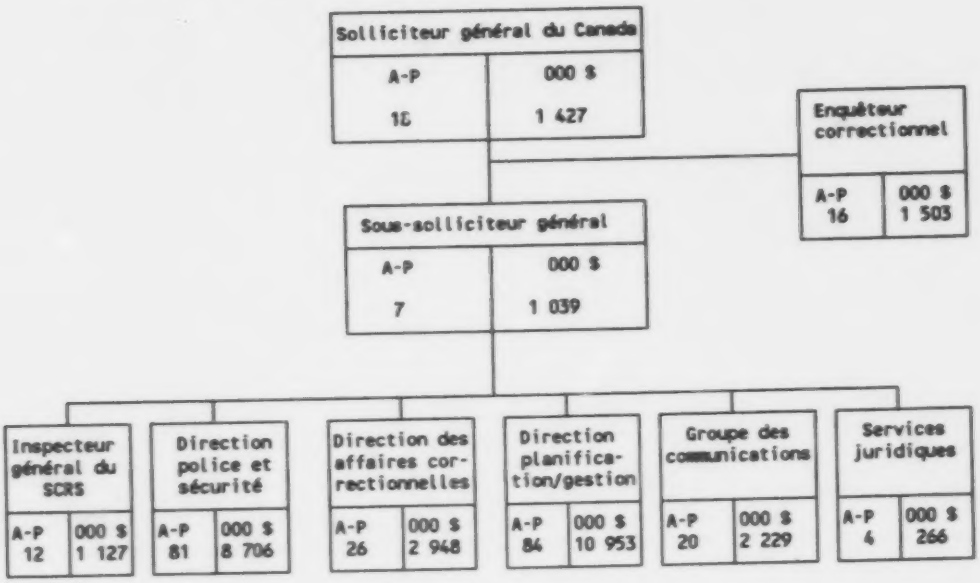

Comprend les années-personnes contrôlées et autres.

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

Réduction du déficit : L'engagement continu du gouvernement fédéral en ce qui concerne la réduction du déficit et la revitalisation économique n'a pas que des effets immédiats sur les ressources du Ministère, il a aussi d'autres conséquences importantes. Un grand nombre des activités mises en oeuvre par le Ministère font l'objet d'un partage des responsabilités entre le gouvernement fédéral et les provinces ou encore sont le fruit d'une collaboration intensive avec des organismes bénévoles locaux ou nationaux. Comme les gouvernement provinciaux se montrent de plus en plus inquiets devant l'impact des politiques économiques du gouvernement fédéral et l'obligation de réviser leurs politiques fiscales respectives dans ce nouveau contexte, il leur est de plus en plus difficile de participer à des programmes nationaux et de fournir les services sociaux et communautaires sur lesquels reposent certaines politiques nationales.

En outre, de nombreux organismes bénévoles souffrent de la réduction des subventions qui leur sont attribuées par les gouvernements fédéral et provinciaux. Le Ministère aura comme tâche importante de mettre au point des stratégies de consultation claires avec les organismes qui participent à l'élaboration des politiques et des programmes tout en respectant les rôles et les responsabilités de chacun; il sera encore plus important que le Ministère tienne compte des attentes et des contraintes des provinces et des organismes privés. Les compressions budgétaires continues ont eu pour effet de réduire davantage les ressources qui permettent au Ministère de répondre à de nouvelles demandes et de maintenir la qualité actuelle des services. Pour relever ce défi, le Ministère continuera de chercher à élaborer de nouvelles stratégies de financement et à mettre au point une politique-cadre qui tienne compte des priorités du gouvernement, respecte les secteurs de compétences et assure un partage équitable des responsabilités.

Relations fédérales-provinciales: Les gouvernements provinciaux continueront à en demander beaucoup au gouvernement fédéral dans les domaines suivants: réforme du droit, services policiers, prévention du crime et administration des services correctionnels et de la libération conditionnelle. Le gouvernement fédéral a l'occasion de jouer un rôle de premier plan dans cet environnement et le Ministère a effectivement amorcé des initiatives de grande envergure, notamment la préparation des documents sur la réforme de la détermination de la peine et de la libération conditionnelle, du plan national de lutte contre le terrorisme et du document sur sa vision de l'avenir des services de police au Canada. Ces initiatives exigeront toutes un effort délibéré de consultation auprès des provinces. Le Ministère doit continuer à élaborer des stratégies de consultation, à collaborer avec les provinces et à entretenir avec elles des relations pratiques qui respectent les compétences et les priorités de ces dernieres. Les inquiétudes que les provices nourrissent à l'égard des politiques fédérale en matière d'économie et de la gestion des déficits provinciaux peuvent faire qu'elles hésiteront à participer à des programmes nationaux ou à fournir des services dont certaines politiques nationales dépendraient. Nul doute que les provinces examineront de près toutes les initiatives fédérales. Il est donc important que le Ministère amène ses partenaires provinciaux à participer à l'élaboration de politiques et de programmes et qu'il tienne compte des rôles et des obstacles qui attendent les provinces dans la conjoncture actuelle.

Droit international: La dimension internationale de la justice pénale, des services correctionnels, des services de police et de l'antiterrorisme prend une importance dans l'élaboration des politiques et dans les opérations des autorités policières et correctionnelles. La participation du Ministère aux tribunes internationales comme le Groupe Trevi, l'Organisation des États américains et les Nations Unies ne peut qu'augmenter puisqu'on reconnaît que la solution à la criminalité est de nature internationale. Les actes internationaux de reconnaissance des droits de la personne, particulièrement les conventions adoptées par les Nations Unies, ont une incidence plus marquée que jamais sur le Canada. Les discussions bilatérales avec d'autres pays sur des questions comme le transfèrement des détenus et les enquêtes sur le trafic de drogues et sur le blanchissage de l'argent font désormais partie intégrante des stratégies permanentes utilisées par le Canada pour régler les questions relatives à la criminalité et aux services correctionnelles. Les congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants fournissent l'occasion d'élaborer des normes utiles aux autorités policières et correctionnelles.

Sécurité et lutte contre le terrorisme : Avec l'effondrement du communisme en Union Soviétique et en Europe de l'Est et la fin imminente de la guerre froide, l'Europe centrale connaîtra probablement une plus grande instabilité.

Pendant les 6 à 8 prochains mois, l'examen par le Parlement de la Loi sur le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité continuera de dominer l'ordre du jour des activités relatives à la sécurité. Le Secrétariat devra terminer les travaux entrepris pour appuyer le Solliciteur général et le gouvernement sur toutes les questions relatives à cet examen. Le Ministère continue de conseiller le Solliciteur général, qui fait office de ministre responsable dans ce secteur, et le gouvernement sur les questions touchant à la sécurité nationale.

Dans ce contexte, le Centre national de coordination de la sécurité (CNCS) poursuit l'élaboration et la mise en oeuvre du Plan national de lutte contre le terrorisme. Sous la direction du Sous-solliciteur général, le Comité consultatif sur la sécurité continue à se développer pour devenir un organe efficace dans le domaine de la coordination de l'élaboration des programmes et des politiques. Au cours de la période de planification, on poursuivra la mise en application du programme de formation et d'exercices de lutte contre le terrorisme, et on assurera la mise en place et la gestion d'un système et de réseaux de transmission qui garantissent la protection des informations.

L'examen systématique et exhaustif des activités opérationnelles du SCRS dominera l'ordre du jour des travaux de l'Inspecteur général du SCRS.

Services policiers et application de la loi : Les préoccupations croissantes de la population au sujet de la violence se manifestent principalement dans les initiatives bénévoles et municipales concernant la prévention de la violence et les victimes d'actes criminels,notammenet la violence dans la famille et la violence faite aux femmes. Plusieurs conférences nationales qui ont eu lieu récemment et une conférence internationale importante sur ces questions ont cristallisé les préoccupations de la population. Le Ministère continuera son travail avec ses partenaires fédéraux, les provinces, les municipalités et les organismes communautaires.

La renégociation des contrats de services avec la GRC nécessitera des efforts coordonnés de la part du Ministère et de la GRC pour évaluer les besoins nationaux en matière de services de police, les préoccupations et les besoins des provinces, de même que l'incidence financière des ententes actuelles et des solutions de rechange prévues.

Les sous-ministres fédéraux continuent de mettre l'accent sur la nécessité d'une coordination efficace et d'une clarification des rôles et des responsabilités en ce qui a trait à l'application des lois fédérales. La conjoncture financière actuelle a rendu plus urgent encore le besoin de rationaliser les activités d'application des lois fédérales. Le Ministère doit continuer d'accroître son aide au Comité des sous-ministres responsables de ces questions.

À l'échelle nationale, le Ministère doit répondre aux demandes toujours plus nombreuses de la part des forces policières qui souhaitent obtenir des services de soutien stratégique et technique afin d'améliorer les communications et l'échange d'information, non seulement en ce qui a trait aux services policiers ordinaires, mais également pour la coordination nationale des opérations de lutte contre le terrorisme. Pour ce faire, le Ministère devra formuler, en collaboration avec les organismes internes, les provinces, l'Association canadienne des chefs de police (ACCP), le ministère de la Justice et les responsables du Système canadien de justice pénale (SCJP), des propositions sur le rôle actuel et futur du Centre des techniques d'information policière.

La prestation de services de police, de services de prévention du crime et de services aux victimes à l'intention des personnes âgées, des autochtones, des communautés isolées et des habitants des régions du Nord soulève d'importants problèmes dont il faudra tenir compte dans l'élaboration des politiques et des programmes, pour lesquels le Ministère doit jouer un rôle de chef de file à l'échelle nationale.

Devant l'accroissement du nombre de groupes ethniques au Canada et l'évolution différente de l'immigration et, conformément à la politique du gouvernement en matière de multiculturalisme, la GRC a mis au point des projets qui visent à développer des services de police multiculturels et à mettre l'accent sur les relations avec les autochtones. Les événements que nous avons connus au cours des dix-huit derniers mois, notamment l'accroissement des tensions raciales entre les forces policières de Montréal et de Toronto et les communautés ethniques locales, ainsi que les incidents avec les autochtones à Oka et dans d'autres réserves du Québec, rendent ces mesures encore plus urgentes. Le Secrétariat collabore avec la GRC, d'autres services policiers, d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et avec des organismes privés dans le but d'élaborer des politiques et des programmes qui viendront appuyer la mise en oeuvre de ces projets, notamment la création d'un centre des relations interraciales pour les corps de police canadiens.

Services correctionnels : Devant la préoccupation accrue de la population à l'égard du système de droit pénal, particulièrement en ce qui a trait aux criminels violents, le gouvernement a élaboré un document de consultation sur la réforme du droit pénal. En se fondant sur les résultats de cette vaste consultation, le Ministère conseillera le Solliciteur général sur la réforme. Pour ce faire, le Ministère devra continuer à travailler en étroite collaboration avec le SCC, la CNLC et le ministère de la Justice pour regrouper les données recueillies à l'occasion des consultations et élaborer des politiques et des programmes qui mettent l'accent

sur la réduction des risques pour la population lorsqu'on prend des décisions en matière de libération.

On continue d'accorder une attention particulière aux besoins des détenus autochtones et des délinquantes. En avril 1989, le Solliciteur général a publié le rapport du Groupe d'étude sur les autochtones au sein du régime correctionnel fédéral. Le SCC a également établi un groupe d'étude sur les détenues sous responsabilité fédérale et l'a chargé d'examiner le traitement accordé aux détenues, du début de leur incarcération à l'expiration de leur peine. Le rapport de ce groupe de travail a été présenté en avril 1990. Le Ministère doit, en collaboration avec le SCC et la CNLC, élaborer des programmes, des projets de recherche et des stratégies en réponse aux recommandations formulées.

Au cours des derniers mois de 1990, un comité parlementaire a entrepris l'étude des dispositions relatives à l'incarcération contenues dans le projet de loi C-67 (1986). Le Ministère doit continuer de fournir des conseils éclairés dans ce domaine, coordonner les activités du SCC et de la CNLC dans le cadre de ce projet et enfin, élaborer des politiques qui viendront appuyer le travail du comité. C'est au Ministère qu'incombera la responsabilité principale de donner suite aux recommandations formulées.

Les tâches administratives liées à la mise en application de la Loi sur le casier judiciaire sont de plus en plus lourdes pour la Commission nationale des libérations conditionnelles et un certain nombre de problèmes et d'anomalies n'ont toujours pas été réglés. On a donc entrepris un examen approfondi de cette loi dans le but d'en simplifier et d'en rationaliser les dispositions. Cet examen est effectué par le Ministère en collaboration avec ses organismes internes et d'autres ministères et en consultation avec les gouvernements provinciaux.

En mars 1990, le Ministère publiait le rapport du groupe de travail sur l'examen des programmes de traitement des délinquants sexuels. Le Ministère se doit d'appuyer les projets de recherche et de développement qui visent à améliorer les processus d'évaluation, de traitement et de gestion de ces délinquants.

2. Initiatives

Violence familiale: Conscient du problème de violence familiale qui perdure au sein de la société canadienne, le gouvernement fédéral a approuvé, en décembre 1990, un projet grandement amélioré visant à régler ce problème sur de nombreux fronts. Cette initiative interministérielle de quatre ans (de 1991-92 à 1994-95) comporte une stratégie multipartite à laquelle le ministère du Solliciteur général prend part. La responsabilité du projet a été confiée à Santé et Bien-être social Canada.

Le Secrétariat s'est vu allouer 11 650 000 $ pour toute la durée de l'initiative et 6 années-personnes annuellement. Les activités du Secrétariat engloberont la recherche et l'analyse de données relatives à la dynamique de la violence familiale, l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes de formation pour les policiers et pour les autres intervenants du système de justice stratégies d'intervention et de traitement.

De nouvelles initiatives ont été entreprises depuis le dernier rapport de la Partie III, soit :

Services policiers aux peuples autochtones : Le Secrétariat entreprend un programme intensif de recherche dans le but d'appuyer l'élaboration d'une politique visant à améliorer la qualité des services policiers fournis aux collectivités autochtones afin qu'ils soient plus conformes à leurs besoins. Cette initiative vient s'ajouter à la participation actuelle du Secrétariat aux consultations tenues avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans le cadre des travaux du groupe national de consultation chargé de l'examen de la politique sur les services policiers fournis aux Indiens.

3. État des initiatives annoncées antérieurement

Examen de la Loi sur le SCRS après cinq ans : Le Secrétariat a coordonné la réponse du gouvernement au rapport du Comité spécial de la Chambre des communes sur la Loi sur le SCRS et la Loi sur les infractions en matière de sécurité.

Activités antiterroristes : Le Centre national de coordination de la sécurité a entrepris un certain nombre d'activités dans le cadre de son mandat de planification, de coordination et d'orientation des responsabilités du gouvernement en matière de lutte contre le terrorisme. Le CNCS a tenu et évalué un exercice de grande envergure qui a permis l'élaboration de politiques et de mesures opérationnelles. L'étude du Plan national de lutte contre le terrorisme se poursuit et des stratégies ont été mises au point pour orienter les initiatives du gouvernement fédéral dans ce domaine. Des services ont été fournis au Solliciteur général en vue de sa participation à Dublin, en sa qualité de chef de délégation, à la Conférence Trevi qui a réuni les ministres européens des affaires intérieures et de la justice responsables de la lutte contre le terrorisme.

Étude de l'application des lois fédérales (EALF) : Le Secrétariat a continué d'appuyer les travaux du Comité des sous-ministres qui sont chargés d'assurer une meilleure coordination et de rendre des comptes plus stricts en ce qui concerne le système d'application des lois fédérales. Cette aide a été apportée dans le cadre du programme de travail du comité de manière à mieux coordonner l'application des lois fédérales, comme l'a recommandé le Bureau du Vérificateur général. On a élaboré un projet d'étude visant à clarifier et à rationaliser le rôle et les responsabilités des ministères et des organismes fédéraux en matière d'application des lois fédérales. Cette étude aura pour objet d'établir quels sont les ententes à conclure et les pouvoirs à conférer pour assurer une application efficace et uniforme des lois.

Centre des techniques d'information policière (CTIP) : En 1991-1992, le CTIP jouera un rôle de premier plan en organisant une conférence nationale qui aura pour but d'élaborer une stratégie de coordination du développement des systèmes de transmission et de gestion de l'information policière et de favoriser une meilleure gestion de l'information sur le crime organisé par l'entremise du Service canadien de renseignements criminels (SCRS).

Stratégie nationale antidrogue : Le premier rapport sur ce programme date de 1987-1988. En 1990-1991, le Secrétariat a joué un rôle clef dans le secteur en coordonnant l'application de la loi fédérale sur la drogue, plus particulièrement en ce qui a trait aux opérations de répression du trafic aérien de la drogue menées par le gouvernement fédéral. Le Secrétariat a également participé à plusieurs activités internationales visant à enrayer le trafic de la drogue. En juillet 1990, on ratifiait la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes qui est entrée en vigueur le 11 novembre 1990. En outre, au cours de l'année 1990, le Canada a conclu des traités d'assistance mutuelle avec les États-Unis, l'Australie, les Bahamas et le Royaume-Uni (infractions relatives aux drogues uniquement). Des traités semblables ont également été signés avec la France, le Mexique et Hong-Kong (infractions relatives aux drogues uniquement) ainsi qu'avec l'Italie. En plus du traité d'assistance mutuelle conclu avec le Mexique, le Canada a signé une entente avec ce pays en ce qui concerne l'application de diverses mesures de coopération pour la répression du trafic de la drogue. Pour faire suite à une entente déjà conclue avec l'URSS en matière de drogues, un protocole d'entente a été signé avec les autorités soviétiques pour assurer une coopération des services policiers. L'entrée du Canada au sein de l'Organisation des États américains l'a amené à se joindre à la CICAD, section espagnole de la Commission inter-américaine de lutte contre l'abus des drogues. En avril, le Sollicituer général a assisté à une réunion de ministres à Ixtapa (Mexique). Le SSGA de la Police et de la Sécurité à été nommé représentant principal auprès de la Commission.

En collaboration avec l'Association canadienne des chefs de police, le Secrétariat a participé à la production de matériel documentaire que les policiers pourront utiliser lorsqu'ils font des présentations sur la prévention des drogues auprès des groupes les plus exposés. Le Secrétariat collabore activement avec la GRC pour aider les organismes d'aide aux toxicomanes de par le pays à tenir des séminaires de formation sur le Programme de contributions de la police à l'éducation communautaire. Dans le but d'améliorer l'application des lois et de permettre aux corps policiers d'appliquer plus efficacement les dispositions législatives sur les produits de la criminalité (projet de loi C-61), le Secrétariat a publié un volumineux rapport sur le blanchiment de l'argent. Ce rapport, qui a été diffusé aux services policiers et aux organismes de réglementation, facilitera l'application du projet de loi C-61. Des recherches ont été entreprises dans le but d'évaluer les stratégies d'application des dispositions législatives sur les drogues et d'élaborer un programme permettant de contrôler l'application des dispositions législatives sur les produits de la criminalité.

Renouvellement des contrats de la GRC : Dans les parties III des années antérieures, on a traité du renouvellement des contrats de la GRC dans la section consacrée aux "Facteurs externes qui influent sur le Programme". En août 1989, le ministre du Conseil du Trésor autorisait le Solliciteur général à négocier de nouvelles ententes de dix ans pour le partage des coûts relatifs à la prestation de services policiers par la GRC à 8 provinces (toutes les provinces, sauf le Québec et l'Ontario), aux territoires et à 191 municipalités déjà desservies par ces services. Une proposition de renouvellement a été transmise aux autorités contractantes le 29 septembre 1989 et, à la fin de 1990, on a entamé des négociations concrètes sur le partage des coûts. On prévoit que ces nouvelles ententes d'une durée de six ans, en vertu desquelles la GRC fournira des services policiers à toutes les autorités contractantes, entreront en vigueur en 1991. Cette initiative étant considérée comme terminée aux fins du

processus de compte rendu, elle ne figurera plus dans la présente section des futurs plans de dépenses.

Services de police communautaires et multiculturels : Le Secrétariat s'est fait le promoteur des questions relatives aux services de police multiculturels en créant des comités ministériels, interministériels et intergouvernementaux qui ont pour mandat d'encourager l'échange d'information et l'aide mutuelle dans ce domaine. De concert avec le Secrétaire d'État au Multiculturalisme et les sous-ministres des provinces et des territoires responsables des services policiers, le Secrétariat et la GRC planifient la création d'un centre des relations interraciales pour les corps de police canadiens au cours du présent exercice; ce centre permettra de combler les besoins en information et en formation des corps de police canadiens. On a mis sur pied un programme de recherche dans le but de déterminer quelles sont les questions essentielles en matière de recrutement, de formation, de liaison, de discipline interne, de responsabilité publique et d'équité en matière d'emploi. En collaboration avec la GRC, le Secrétariat a proposé des modifications au Règlement sur la GRC de 1988 afin de permettre l'exemption du port de certains articles de l'uniforme distinctif (la tunique rouge) en raison de croyances religieuses.

En outre, le Secrétariat a préconisé l'adoption du principe des services de police communautaires au sein des forces policières canadiennes en organisant une série de consultations sur l'avenir des services policiers au Canada et en publiant un document de travail et un document préliminaire sur ce sujet. On poursuit les travaux entrepris avec la collaboration du gouvernement de l'Ontario en vue de la production d'une série de manuels qui aideront les forces policières à axer leurs services sur les besoins communautaires. Le Solliciteur général a publiquement chargé le Secrétariat de soutenir les forces de police canadiennes dans la mise en oeuvre du programme de services de police communautaires et de les aider à évaluer la perspective d'adopter cette approche dans divers secteurs, à l'échelle de toute la force.

Enfants disparus : À partir des travaux réalisés jusqu'à maintenant sur la question des enfants disparus, le Secrétariat a entrepris d'élaborer des programmes et des projets de recherche afin de mieux évaluer la situation des jeunes les plus exposés. Ces travaux sont exécutés dans le cadre du programme sur la violence dans la famille. Le programme sur les enfants disparus est pour ainsi dire terminé aux fins du processus de compte rendu; il ne figurera plus dans la présente section des futurs plans de dépenses..

Loi sur la libération conditionnelle et Loi sur les pénitenciers : Au cours de la dernière année, on a entrepris de vastes consultations avec le public et les différents intervenants du système de justice pénale au sujet des modifications législatives qui devraient influer sur l'admissibilité à la libération conditionnelle, la fréquence des examens des cas et des audiences, la réduction des peines, la liberté surveillée, la semi-liberté, les permissions de sortir et la surveillance post-libératoire.

Loi sur l'Enquêteur correctionnel : Des consultations ont toujours cours sur la Loi sur l'Enquêteur correctionnel, qui a été présentée à la Chambre. Cette loi assurerait l'indépendance de la fonction d'Enquêteur correctionnel et l'élargissement de son mandat. Le projet de loi sera présenté à nouveau à la fin des consultations.

Examen des dispositions législatives sur l'incarcération (projet de loi C-67) : Activités décrites à la rubrique "Mise en liberté sous condition et liberté surveillée" dans le dernier rapport : Le Secrétariat s'est préparé, en étroite collaboration avec le SCC et la CNLC, à l'examen en comité parlementaire des dispositions relatives à l'incarcération contenues dans le projet de loi C-67. Le Secrétariat continuera d'appuyer la participation du ministre et des chefs des organismes à cet examen qui a commencé à l'automne 1990 et qui a été confié au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général. Après le dépôt du rapport du comité, le Secrétariat coordonnera l'élaboration de la réponse du gouvernement.

Loi sur le casier judiciaire : Au cours de la dernière décennie, de nombreux intervenants visés par cette loi ont demandé qu'elle soit révisée en profondeur. La Direction des affaires correctionnelles du Secrétariat a entrepris d'examiner les principes de cette loi. Dans le cadre de cet examen général, on étudiera les modifications déjà présentées, on consultera les ministères fédéraux touchés par les dispositions de la loi, on analysera les mesures administratives et législatives proposées ainsi que les modifications à apporter aux programmes pour créer un système de réhabilitation plus efficace et plus rentable et on présentera des recommandations au ministre.

Recherche sur la libération conditionnelle : On a terminé récemment l'importante étude menée sur l'évaluation du risque et le processus de décision en matière de libération conditionnelle. Ce projet a donné lieu au dépôt de plusieurs rapports sur les facteurs qui influent sur la prise de décision en matière de libération conditionnelle et sur les conséquences de la libération pour les délinquants fédéraux ainsi que pour des sous-groupes particuliers de la population comme les autochtones et les femmes. Cette étude a également débouché sur la création de plusieurs bases de données de recherche qui seront utilisées pour mener des analyses plus approfondies sur diverses questions qui intéressent le Ministère. Ce projet étant considéré comme terminé aux fins du processus de compte rendu, il ne figurera plus dans la présente section des futurs plans de dépenses.

Examen des programmes de traitement des délinquants sexuels : En réponse à la recommandation n° 30 du rapport de l'enquête Pepino, un groupe de travail composé de représentants du Secrétariat (présidence), du SCC et de la CNLC a entrepris d'examiner les programmes de traitement des délinquants sexuels en vigueur un peu partout au Canada. Le Solliciteur général a présenté le rapport de ce groupe de travail à la Conférence nationale sur la réhabilitation des délinquants, qui a eu lieu le 8 mars 1990. Dans le cadre des mesures prises à la suite des recommandations de ce rapport, le Secrétariat a travaillé avec le SCC et la CNLC à l'élaboration d'un programme de formation conçu spécialement à l'intention du personnel responsable de ces délinquants tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des institutions. L'élaboration de ce programme s'est terminée en décembre 1990 et un projet pilote sera mis en oeuvre par le SCC, dans la région de l'Ontario. Le Secrétariat a également entrepris des projets de recherche et de développement pour faire suite aux recommandations du rapport du Ministère sur le traitement des délinquants sexuels.

Victimes d'actes criminels : Le Secrétariat a aidé la GRC, d'autres corps policiers, des services correctionnels et des groupes communautaires à promouvoir et à élaborer des modèles de services aux victimes, ainsi qu'à cerner les besoins de certains groupes de victimes. L'information recueillie a été transmise aux ministères fédéraux et provinciaux, au secteur privé et aux organismes bénévoles dans des rapports destinés aux spécialistes, des publications

ou à l'occasion de conférences, de séances de formation et d'expositions itinérantes. Le Secrétariat, la CNLC et le SCC ont continué de coopérer pour élaborer, à l'intention des victimes d'actes criminels, une politique englobant les services correctionnels et le processus de mise en liberté.

Autochtones : Les efforts se poursuivent pour réduire le taux anormalement élevé d'autochtones dans les prisons et pour élaborer des programmes correctionnels qui répondent aux besoins particuliers des collectivités autochtones. On a continué d'effectuer des travaux de recherche et d'expérimentation afin d'élaborer et de mettre à l'essai des stratégies qui conviennent à ces collectivités et qui pourraient permettre de prendre les mesures politiques et administratives requises pour apporter une solution au problème. Après la signature d'une entente entre le gouvernement du Canada et la Société Makivik, qui représente les Inuit - entente par laquelle on entend régler les obligations dont le gouvernement fédéral ne s'est toujours pas acquitté en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois de 1975 - on a créé un groupe de travail composé de représentants du ministère de la Justice, du Solliciteur général et des Inuit; les premiers travaux de recherche et de coordination ont été effectués par le Secrétariat. En outre, le Secrétariat a collaboré à un projet important mis en oeuvre par le gouvernement fédéral dans le but d'élaborer les paramètres de négociation des moyens proposés pour administrer la justice dans un contexte d'autonomie politique autochtone. Le Secrétariat a également poursuivi ses travaux avec le SCC en vue d'élaborer des programmes et des services destinés aux délinquants autochtones, notamment des programmes pré-libératoires et des stratégies de services correctionnels communautaires post-libératoires.

Le Secrétariat a continué de collaborer à l'examen de la politique sur les services policiers offerts aux Indiens entrepris par le ministère des Affaires indiennes et du Nord et de fournir aide et appui aux travaux du Groupe de travail sur les Autochtones et le système de justice pénale, auxquels participent le gouvernement fédéral et la province de l'Alberta. Ces travaux visent à élaborer un plan de développement de services de justice pénale améliorés, y compris de services de police améliorés à l'intention des populations autochtones. Le Secrétariat participe aussi à l'élaboration d'une foule d'autres politiques et programmes tels que les suivants: dispositions des relatives à la prestation de services de police aux autochtones d'Akwesasne et aux membres des Six Nations, recherches sur la responsabilisation des forces policières oeuvrant dans les collectivités autochtones et formation pour les agents de police autochtones.

Femmes ayant des démêlés avec la justice : On a mis fin avec succès à ce programme.

Ressources fédérales affectées aux services de police nationaux : On a mis fin avec succès à ce programme.

E. Efficacité du Programme

L'efficacité du Programme du Solliciteur général se mesure principalement au moyen de la vérification et de l'évaluation des éléments du Programme, ce qui permet de déterminer si les objectifs continuent d'être pertinents et s'ils sont atteints.

Une évaluation du **Programme de subventions de soutien aux organismes nationaux bénévoles**, mis en oeuvre par le Secrétariat est prévue pour 1993.

L'Évaluation du programme de stage du Secrétariat s'est terminée en 1989-1990. En voici les conclusions:

- les activités du programme se sont écartées du principe qui en constituait la raison d'être puisque, dans la plupart des cas, ces activités étaient moins axées sur le concept du stage que sur le besoin d'apporter plus de souplesse au processus de dotation du Secrétariat;

- le programme a atteint les objectifs fixés, mais on a jugé que ces objectifs manquaient de précision;

- le programme présentait des avantages certains, mais il n'était pas administré de façon aussi efficace, efficiente et économique qu'on aurait pu raisonnablement le prévoir (en effet, le programme coûtait plus qu'il ne rapportait).

La haute direction a donc décidé de mettre un terme au programme. Cette décision se fondait en partie sur les conclusions de l'évaluation.

L'évaluation des activités d'information publique du Secrétariat s'est terminée en 1990-1991. Cette étude qui s'intéressait à l'information publique dans son sens le plus large, a porté sur les activités des trois directions du Secrétariat, ainsi que sur celles du Groupe des communications. Voici les principales conclusions de l'étude :

- les activités d'information sont assez bien planifiées et menées et, en général, elles ont l'impact prévu sur la clientèle cible;

- les gestionnaires de programmes, les responsables des politiques et les membres du Groupe des communications remplissent bien leur rôle et s'acquittent avec efficacité de la plupart des responsabilités et des activités clés qui leur sont confiées en matière d'information;

- plusieurs éléments doivent être améliorés, notamment l'identification des clientèles cibles, la coordination des analyses environnementales et la consignation de leurs résultats, la clarification du rôle des bureaux régionaux et des mesures prises pour recueillir des renseignements sur la réaction du public face aux programmes et aux outils d'information;

- il faut réévaluer les objectifs établis en matière d'information en tenant compte des ressources dont disposent l'ensemble du Secrétariat et le Groupe des communications.

On élabore actuellement des mesures pour donner suite aux recommandations de cette étude.

Section II
Analyse par activité

A. Secrétariat du Ministère

Objectif

Donner une orientation générale à la politique qui régit tous les programmes du Ministère.

Description

Le Secrétariat conseille le Solliciteur général et le Sous-solliciteur général en matière de stratégies et de planification centrale; il élabore une politique et formule des conseils en ce qui concerne la police et la sécurité; il met au point la politique de lutte contre le terrorisme, ce qui comprend notamment l'élaboration, la coordination et la mise en oeuvre du Plan national de lutte contre le terrorisme, et il élabore une politique visant le secteur correctionnel et donne des conseils à ce sujet; il fournit des services à la haute direction, des services de communications, de planification et de gestion des ressources ainsi que des services juridiques, financiers et administratifs.

Sommaire des ressources

Environ 91 % des dépenses totales pour les programmes de 1991-1992 et 90 % des années-personnes sont consacrés aux activités du Secrétariat du Ministère.

Tableau 7 : Sommaire des ressources par activité

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1991-1992**		Prévu 1990-1991		Réel 1989-1990	
	$	**A-P**	**$**	**A-P**	**$**	**A-P**
Direction	**2 466**	**25**	2 152	25	2 661	33
Police et sécurité	**8 706**	**81**	8 729	80	7 344	75
Affaires correctionnelles	**2 948**	**26**	2 661	26	2 542	25
Planification et gestion	**10 953**	**84**	11 475	84	12 240	89
Communications	**2 229**	**20**	2 048	20	1 980	19
Services juridiques	**266**	**4**	249	4	311	4
	27 568	**240**	27 314	239	27 078	245

Comprend les années-personnes contrôlées et autres.

Tableau 8 : Rendement financier pour 1989-1990

(en milliers de dollars)	1989-1990		
	Réel	Budget des dépenses principal	Différence
Secrétariat du Ministère	27 078	26 012	(1 066)

Renseignements sur le rendement et justification des ressources

Le Secrétariat est souvent chargé par le gouvernement de lancer de nouvelles initiatives ou de soutenir des activités importantes dans le cadre des programmes mis en oeuvre. Dans ce cas, il est nécessaire d'ajuster les ressources du Secrétariat pour tenir compte des besoins découlant de ces activités prioritaires. Si ces activités deviennent un élément permanent du programme du Secrétariat, les ressources sont modifiées de façon permanente. Les tableaux 1 à 4 résument les données sur la répartition des ressources et les priorités du Secrétariat pour 1991-1992.

TABLEAU 2-1 - DIRECTION DE LA POLICE ET DE LA SÉCURITÉ

Produits/Services	Résumé des priorités	Ressources 1991-1992 A-P	Ressources 1991-1992 000 $
Services policiers et application de la loi, élaboration de textes législatifs, information, analyses et conseils, responsabilités statutaires	Services policiers • Négociation des contrats de la GRC; • Examen de l'application des lois fédérales; • Stratégie nationale antidrogue; • Services de police fournis aux collectivités multiculturelles; • Services de police fournis aux autochtones; • Violence dans la famille; • Services aux victimes d'actes criminels; • Prévention du crime, services policiers communautaires; • Centre des techniques d'information policières (CTIP); • Base de données sur les coûts des services policiers; • Soutien à l'égard du CEE et de la CPP.	34	4 197
Politique en matière de sécurité et élaboration de textes législatifs, information, analyses et conseils, responsabilités statutaires	Sécurité • Mise en oeuvre de la réponse du gouvernement à l'examen parlementaire de la Loi sur le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité; • Coordination de la formulation de la réponse du gouvernement au rapport du Comité spécial de la Chambre des communes sur la Loi sur le SCRS et sur la Loi sur les infractions en matière de sécurité; • Etude/refonte de la direction ministérielle au SCRS; • Relations entre la GRC et le SCRS; • Négociation des modalités d'application de la Loi sur les infractions en matière de sécurité.	26	1 474
Coordination de la lutte antiterroriste, élaboration de politiques, planification d'un programme de formation national et exercices de lutte contre le terrorisme	Lutte antiterroriste • Mise en oeuvre et évaluation du Plan national de lutte contre le terrorisme; • Gestion et expansion du Centre national de coordination de la sécurité; • Aide au Comité consultatif de la sécurité.	21	2 368
		81	8 039

(Secrétariat du Ministère)

TABLEAU 2-2 - DIRECTION DES AFFAIRES CORRECTIONNELLES

Produits/Services	Résumé des priorités	Ressources 1991-1992 A-P	Ressources 1991-1992 000 $
Elaboration de politiques et de textes législatifs, information, analyses et conseils.	• Document de consultation sur la réforme du droit pénal; • Etude des dispositions législatives sur l'incarcération (Projet de loi C-67); • Services correctionnels communautaires; • Détenus autochtones; • Examen des programmes de traitement des délinquants sexuels; • Stratégie nationale antidrogue; • Communication des renseignements dans le secteur correctionnel; • Loi sur la libération conditionnelle et Loi sur les pénitenciers: propositions et modifications; • Loi sur l'enquêteur correctionnel; • Modification de la Loi sur le casier judiciaire; • Détenus purgeant une peine de longue durée.	26	2 734
		26	2 734

TABLEAU 2-3 - DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DE LA GESTION

Produits/Services	Résumé des priorités	Ressources 1991-1992 A-P	Ressources 1991-1992 000 $
Coordination des activités et conseils sur la planification au sein du Ministère et sur la gestion des ressources	• Processus de planification stratégique et opérationnelle du Ministère; • Analyse environnementale et plan stratégique du Ministère; • Conseils dans le cadre des plans d'opérations et des demandes de ressources; • Budgets des dépenses principal et budget des dépenses supplémentaire;	2	132
Planification et administration au sein du Ministère	• Mise en oeuvre de FP 2000 et de l'énoncé de mission; • Plans stratégiques et opérationnels; • Affectation et gestion des ressources; • Systèmes et stratégies d'information de gestion; • Services des finances, d'administration et du personnel; • Planification et soutien administratif dans le cadre des activités des organismes de surveillance; • Langues officielles; • Politique gouvernementale en matière de sécurité.	50	5 162*
Services à la direction	• Relations fédérales-provinciales; • Activités du Cabinet et du Parlement; • Activités internationales (ex. : 8e Congrès des Nations Unies); • Communications régionales; • Soutien et participation du secteur privé dans le cadre de l'élaboration des politiques et des programmes du Ministère. • Soutien aux centres de criminologie des universités canadiennes.	26	4 454
Accès à l'information et protection des renseignements personnels	• Coordination et soutien dans le cadre des demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels adressées au Ministère; • Réponses aux demandes et aux questions du Secrétariat au sujet de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels. • Exploitation d'une salle de lecture pour le Ministère.	4	238
Vérification et évaluation	• Vérification interne; • Evaluation du programme.	2	276
		84	10 262

* Inclut les principaux frais de service courants suivants :

	(000 $)
- Télécommunications	655
- Services de commissionnaires	467
- Fournitures	225
- Services d'impression	150
- Service postal et messageries	144

(Secrétariat du Ministère)

TABLEAU 2-4 - GROUPE DES COMMUNICATIONS

Produits/Services	Résumé des priorités	Ressources 1991-1992 A-P	Ressources 1991-1992 000 $
Communication avec le public, information, analyses et conseils	• Planification stratégique et opérationnelle en matière de communication; • Communication efficace avec le public et avec les médias en ce qui concerne: - les services de police et l'application de la loi; - la sécurité; - les services correctionnels et la libération conditionnelle; • Communications en cas d'actes de terrorisme; • Appui en matière de communications assuré aux initiatives approuvées par le Cabinet : - stratégie antidrogue; - victimes d'actes criminels; - violence dans la famille; • Communications régionales.	14	1 545
Bibliothèque du Ministère	• Enrichissement et mise à jour des collections concernant: - les services de police et l'application de la loi; - la sécurité et la lutte contre le terrorisme; - les services correctionnels et la libération conditionnelle; • Services de consultation; • Principaux rapports et publications du Ministère.	6	520
		20	2 065

TABLEAU 2-5 - DIRECTION SUPÉRIEURE

Gestion globale	16	2 262
Services juridiques	4	233
	20	2 495
TOTAL GÉNÉRAL:	**231**	**25 597**

Ne comprend pas le coût des avantages sociaux des employés.

Tableau 9 : Dépenses du Secrétariat par objectif opérationnel

Objectif opérationnel	Planifié 1991-1992		Prévu 1990-1991		Réel 1989-1990	
(en milliers de dollars)	Années-personnes	Dépenses autres que traitement	Années-personnes	Dépenses autres que traitement	Années-personnes	Dépenses autres que traitement
Direction	33	568	33	679	34	750
Secteur de la sécurité						
A. Programmes permanents	26	100	21	395	21	439
B. Initiatives						
- Révision - Loi SCRS	-	-	8	150	8	151
Lutte antiterroriste						
A. Programmes permanents	14	135	14	135	14	135
B. Initiatives						
- Plan national	8	560	8	560	4	12
Secteur des services policiers						
A. Programmes permanents	15	1 100	15	1 200	15	1 297
B. Initiatives						
- EALF	3	90	3	90	3	63
- RFASNP	1	50	1	50	1	38
- CTIP	2	200	2	200	2	28
- Strat. nat. antidrogue	2	400	2	500	2	287
Secteur correctionnel						
A. Programmes permanents	13	445	13	500	13	754
B. Initiatives						
- Document de travail	2	38	2	38	3	33
- Rév. drt correc.	-	-	-	-	1	95
- Lib. sous cond./lib. surv.	1	100	1	100	1	5
- Strat. nat. antidrogue	1	69	1	69	1	4
- Délinquants spéciaux	1	95	1	95	1	-
- Délinquantes						
Activités intersectorielles						
A. Programmes permanents	2	2 960	2	2 960	2	2 980
B. Initiatives						
- Victimes d'actes crim.	1	100	2	145	2	298
- Violence famille	7	753	2	600	2	393
- Services aux autochtones	3	481	3	481	3	71
Services intégrés						
- Planification et systèmes	11	549	11	549	11	382
- Services à la direction	24	920	24	900	24	1 164
- AIPRP	4	10	4	10	4	16
- Finances et Administration	26	1 755	26	1 920	30	1 954
- Personnel	13	160	13	160	13	133
- Vérif. gestion	2	155	2	80	4	352
- Services juridiques	4	20	4	20	4	79
Communications						
- Communications	14	738	14	690	14	678
- Bibliothèque	6	215	6	215	7	201
	240	12 816	239	13 591	245	12 877

Comprend les années-personnes contrôlées et autres.

B. Organismes de surveillance

Objectifs

1. Bureau de l'Enquêteur correctionnel

Le Bureau de l'Enquêteur correctionnel mène des enquêtes et présente des rapports sur les problèmes des délinquants qui sont sous la responsabilité du Solliciteur général du Canada.

2. Bureau de l'Inspecteur général du Service canadien du renseignement de sécurité

Le Bureau de l'Inspecteur général du SCRS s'assure que le SCRS respecte les politiques opérationnelles du Service, les directives du ministre et la Loi sur le SCRS; examine en profondeur les activités opérationnelles du SCRS; présente chaque année au Solliciteur général un certificat sur le contenu du rapport annuel soumis par le directeur du SCRS; entreprend l'examen d'activités particulières à la demande du ministre ou du CSDI; conseille le ministre sur toute question qui relève de sa compétence.

Description

En 1991-1992, cette activité sera assurée par deux éléments : le Bureau de l'Enquêteur correctionnel et le Bureau de l'Inspecteur général du Service canadien du renseignement de sécurité.

Sommaires des ressources

Les activités des organismes de surveillance représenteront environ 9 % des dépenses totales du Programme en 1991-1992 et 10 % des années-personnes.

Tableau 10 : Sommaire des ressources par activité

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1991-1992**		Prévu 1990-1991		Réel 1989-1990	
	$	**A-P**	**$**	**A-P**	**$**	**A-P**
Bureau de l'Enquêteur correctionnel	**1 503**	16	1 220	15	818	12
Bureau de l'Inspecteur général du SCRS	**1 127**	12	949	12	863	9
	2 630	**28**	2 169	27	1 681	21

Comprend les années-personnes contrôlées et autres

Tableau 11 : Rendement financier en 1989-1990

(en milliers de dollars)	1989-1990		
	Réel	Budget principal	**Différence**
Bureau de l'Enquêteur correctionnel	818	717	**101**
Bureau de l'Inspecteur général du SCRS	863	956	**(93)**
	1 681	1 673	**8**

Renseignements sur le rendement et justification des ressources

Bureau de l'Enquêteur correctionnel : Cette fonction a été créée en 1973 en vertu de la Loi sur les enquêtes. Le personnel du Bureau enquête sur les plaintes, effectue des entrevues et visite régulièrement tous les établissements carcéraux. En communiquant avec le Commissaire du Service correctionnel du Canada et avec les organismes connexes, l'Enquêteur correctionnel s'efforce de résoudre les plaintes par la prise de mesures administratives, agissant en fait comme représentant des détenus. Les plaintes reçues touchent principalement les transfèrements, les visites et la correspondance, les soins médicaux et la discipline.

La charge de travail et les besoins en matière de ressources sont fonction de nombreux facteurs dont les suivants : le nombre de plaintes reçues, la complexité des questions à résoudre, le temps nécessaire à l'enquête, les séances de négociation pour résoudre un problème. En outre, le Solliciteur général peut demander au Bureau d'entreprendre des enquêtes spéciales sur certaines questions, par exemple des désordres dans un pénitencier. L'information sur la charge de travail est présentée ci-dessous. Pour la période allant de 1988-1989 à 1989-1990, les augmentations de la charge de travail découlent du mandat actuel de l'Enquêteur correctionnel. La charge de travail prévue pour 1990-1991 et 1991-1992 tient compte de l'élargissement du mandat de l'Enquêteur correctionnel qui sera chargé de toutes les questions se rapportant à la libération conditionnelle ainsi que de l'augmentation du nombre d'années-personnes qui lui sont allouées.

Tableau 12 : Données sur la charge de travail du Bureau de l'Enquêteur correctionnel

Activités/Volume	1988-1989	1989-1990	1990-1991*	1991-1992*
Plaintes ayant fait l'objet d'une enquête	3 100	3 422	4 000	4 000
Entrevues effectuées	1 500	1 500	2 000	2 000
Visites des établissements carcéraux	200	226	260	280

* Prévisions en date du 1er janvier 1991.

Bureau de l'Inspecteur général du SCRS : En vertu des dispositions de la loi, le Bureau de l'Inspecteur général a comme mandat de contrôler les activités du SCRS. À cette fin, il doit :

- effectuer périodiquement un examen minutieux des principales activités du SCRS, notamment en vérifiant des dossiers et en rencontrant des responsables du SCRS;

- prendre connaissance de divers éléments d'information, notamment des directives du ministre, des politiques opérationnelles, des modifications proposées aux lois, des rapports du SCRS ou du CSDI et des documents publiés dans le domaine; analyser les renseignements recueillis et formuler au besoin des observations;

- évaluer et certifier les rapports annuels présentés au Solliciteur général par le directeur du SCRS;

- effectuer des études et des vérifications spéciales de projets de recherche sur des questions qui relèvent du mandat du SCRS et sur les projets confiés par le Solliciteur général ou le CSDI;

- se tenir au courant de l'avancement des activités du SCRS en prenant diverses mesures;

- donner suite aux conclusions et aux recommandations formulées sur les activités du SCRS.

L'élément principal des fonctions statutaires de l'Inspecteur général est le certificat qu'il présente chaque année au Solliciteur général sur les activités consignées dans le rapport annuel soumis par le directeur du SCRS.

Le dernier certificat visait le rapport des activités du SCRS pour la période du 1er avril 1989 au 31 mars 1990, et le respect de la loi et des directives ministérielles dans le Service.

Au cours de l'année 1990-1991, l'Inspecteur général a continué de participer activement à l'examen parlementaire de la Loi sur le SCRS. En outre, il a entrepris ou terminé un grand nombre d'examens spéciaux portant sur les activités du SCRS. En raison de la complexité et du caractère particulier de ces examens, ils ont demandé chacun de six à dix mois de travail intensif. La plupart de ces examens découlaient du plan pluriannuel d'examen de l'Inspecteur général.

Instauré par l'actuel Inspecteur général, le plan pluriannuel porte principalement sur les activités et les programmes qui font du SCRS un organisme de renseignement de sécurité. Chaque année, ce plan est réévalué, mis à jour et présenté au ministre aux fins d'approbation.

Le plan pluriannuel a pour objet de soumettre environ tous les quatre ans les activités principales du SCRS à une révision complète.

Compte tenu des ressources mises à sa disposition, le Bureau de l'Inspecteur général a dû prendre diverses mesures pour pouvoir remplir le mandat qui lui est confié par la loi. Par exemple, il a réussi à accroître temporairement ses effectifs en concluant des contrats de détachement avec d'autres ministères.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par poste

Les dépenses du Programme, par poste, figurent au tableau 13.

Tableau 13 : Besoins financiers par poste

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1991-1992**	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990
Personnel			
Traitements et salaires	**14 617**	13 226	13 689
Autres	**2 258**	2 066	1 921
	16 875	15 292	15 610
Biens et services			
Transport et communications	**1 592**	1 758	1 881
Information	**693**	772	634
Services professionnels et spéciaux	**4 595**	5 135	4 181
Location	**372**	430	252
Services payants de réparation et d'entretien	**483**	559	563
Services publics, matériel et fournitures	**438**	502	563
Toutes autres dépenses	**49**	56	47
	8 222	9 212	7 797
Total des frais de fonctionnement	**25 097**	24,504	23,407
Dépenses en capital	**565**	758	1 314
Subventions et contributions	**4 536**	4 221	4 038
	30 198	29 483	28 759

2. Besoins en personnel

Tableau 14 : Besoins en années-personnes par activité

	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990
Secrétariat du Ministère	**240**	239	245
Organismes de surveillance :			
Bureau de l'Enquêteur correctionnel	**16**	15	12
Bureau de l'Inspecteur général du SCRS	**12**	12	9
	268	266	266

Comprend les années-personnes contrôlées et autres.

Tableau 15 : Besoins en personnel

	Années-personnes* autorisées par le CT			Échelle de traitements actuelle	Provision Traitement annuel moyen
	B. dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990		1991-1992
Gestion	38	38	38	61 500 - 138 300	82 792
Scientif. et profession.					
Economie, socio & stat.	18	16	16	20 000 - 79 367	58 637
Bibliothéconomie	3	3	3	25 371 - 60 147	45 505
Administrative et Services à l'étranger					
Services administratifs	23	24	25	17 470 - 72 817	45 640
Gestion des finances	5	5	5	15 515 - 69 789	47 939
Gestion d'information	9	9	9	17 329 - 65 839	55 915
Gestion du personnel	6	6	6	16 390 - 67 273	48 795
Prog. de bien-être social	19	20	20	18 964 - 67 800	58 388
Gestion des programmes	54	50	50	17 470 - 72 817	56 647
Gestion des systèmes informatiques	3	3	2	22 310 - 73 032	47 433
Technique	3	3	3	16 124 - 73 716	40 839
Soutien administratif					
Commis aux écritures et aux règlements	36	37	37	16 504 - 40 509	27 717
Secrétariat, sténo. et dactylo	41	42	42	16 356 - 40 768	31 561
	258	256	256		

	Années-personnes non contrôlées			Echelle de traitements actuelle	Provision Traitement annuel moyen
	B. dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990		1991-1992
Echelons supérieurs	3	3	3	44 300 - 165 000	114 867
Services administratifs et soutien aux services à l'étranger	7	7	7		
	10	10	10		

* L'expression "**années-personnes**" désigne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent (par exemple, l'emploi de trois personnes pendant quatre mois chacune). Une année-personne peut viser les employés rémunérés au tarif des heures normales (au Canada ou à l'étranger), permanents ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou occasionnels et les autres types d'employés.

Les **années-personnes contrôlées** sont assujetties au contrôle du Conseil du Trésor. À quelques exceptions près, le Conseil du Trésor contrôle directement le nombre d'années-personnes des ministères et organismes énumérés à l'annexe I des parties I et II de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Le Conseil du Trésor ne contrôle pas les années-personnes concernant le personnel des ministres nommés en vertu de l'article 39 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et toutes les nominations faites en vertu d'un décret. En outre, les années-personnes de certains ministères et organismes peuvent être exemptées du contrôle du Conseil du Trésor. Dans la partie II du Budget des dépenses, les années-personnes contrôlées sont identifiées comme années-personnes "autorisées".

Les "**autres**" **années-personnes** ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor, mais sont divulguées à la partie III du Budget des dépenses, dans un tableau comparatif avec les années précédentes, à l'appui des dépenses en personnel requises énoncées dans le Budget des dépenses. Au sein du Ministère, les autres années-personnes sont celles du Sous-solliciteur général, de l'Enquêteur correctionnel et huit autres membres du personnel travaillant pour le ministre.

Note: Les colonnes concernant les années-personnes montrant la répartition prévue des années-personnes du Programme, contrôlées ou non, par groupe professionnel. La colonne concernant l'échelle des traitements actuelle indique les échelles salariales par groupe professionnel en vigueur le 18 décembre 1990. La colonne visant le traitement moyen indique les coût salariaux estimatifs de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations d'échelon annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe. Les modifications apportées à la répartition des éléments utilisés pour le calcul peuvent influer sur la comparaison des moyennes entre les années.

3. Paiements de transfert

Tableau 16 : Subventions et contributions

(en milliers de dollars)	Budget des Dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990
Subventions			
Association canadienne des chefs de police	49 000	49 000	49 000
Association canadienne de justice pénale	122 500	122 500	122 500
Société John Howard	50 000	50 000	50 000
Organismes autorisés d'assistance post-pénale	1 782 649	1 782 649	1 782 649
	2 004 149	2 004 149	2 004 149
Contributions			
Paiement aux provinces, aux territoires et aux organismes publics et privés dont les activités complètent celles du Solliciteur général	2 181 851	1 866 851	1 695 440
Financement de base - organismes bénévoles nationaux	350 000	350 000	338 654
	2 531 851	2 216 851	2 034 094
Total	4 536 000	4 221 000	4 038 243

4. Coût du Programme

Le budget des dépenses du Programme ne comprend que les montants à imputer aux autorisations votées et statutaires. Le tableau 17 indique les autres postes de coût dont il faut tenir compte pour obtenir le coût total estimé du Programme.

Tableau 17 : Coût du Programme pour l'année 1991-1992

(en milliers de dollars)	Budget principal 1991-1992	Plus autres coûts*	Coût net estimé du Programme 1991-1992	1990-1991
Programme du Solliciteur général	30 198	2 823	33 021	32 120

*Les autres coûts comprennent les services assurés par les ministères suivants:

	(000 $)
• Travaux publics	2 206
• Conseil du Trésor	487
• Travail Canada	101
• Approvisionnements et Services	29
	2 832

INDEX

Affaires extérieures 2-8
Autochtones 1-7, 1-8, 1-9, 1-10, 2-5, 2-6, 2-17, 2-18, 2-19, 2-22, 2-23, 2-27, 2-28, 2-31
Besoins en personnel 2-2, 2-37, 2-38
Besoins financiers 2, 2-2, 2-3, 2-6, 2-7, 2-36
Blanchiment de l'argent 2-8, 2-20
Centre des techniques d'information policières (CTIP) 2-27
Centre national de coordination de la sécurité 1-7, 2-5, 2-7, 2-9, 2-11, 2-16, 2-19
CNLC 1-4, 1-6, 1-9, 1-10, 2-17, 2-18, 2-22, 2-23
Comité externe d'examen 2, 1-4, 1-6, 2-11, 2-12, 2-13
Commission des plaintes du public contre la GRC 1-6, 2-11, 2-13
Commission nationale des libérations conditionnelles 2, 1-4, 1-6, 2-12, 2-18
CPP 1-4, 1-6, 2-27
Direction des affaires correctionnelles 2-22, 2-28
Enfants 1-8, 1-9, 2-6, 2-21
Enfants disparus 2-21
Énoncé de mission 2-8, 2-29
Enquêteur correctionnel 2, 1-3, 1-6, 2-7, 2-11, 2-13, 2-21, 2-28, 2-32, 2-34, 2-37, 2-38
Étude de l'application des lois fédérales (EALF) 2-19
Examen de la Loi sur le SCRS après cinq ans 2-19
Examen de la politique sur les services policiers fournis aux Indiens 2-19
Examen des dispositions législatives sur l'incarcération (projet de loi C-67) 2-22
Facteurs externes 2-2, 2-15, 2-20
Femmes ayant des démêlés avec la justice 2-23
GRC 2, 1-3, 1-4, 1-5, 1-6, 1-7, 1-8, 2-5, 2-8, 2-9, 2-11, 2-12, 2-13, 2-17, 2-20, 2-21, 2-22, 2-27
Groupe d'étude sur les détenues sous responsabilité fédérale 2-18
Groupe des communications 2-13, 2-24, 2-30
Initiatives 2-2, 2-7, 2-15, 2-16, 2-18, 2-19, 2-26, 2-30, 2-31
Inspecteur général 2, 1-3, 2-8, 2-9, 2-11, 2-12, 2-13, 2-16, 2-32, 2-34, 2-35, 2-37
Introduction 2-2, 2-11
Justice 1-3, 1-7, 1-8, 2-5, 2-8, 2-16, 2-17, 2-18, 2-19, 2-21, 2-22, 2-23, 2-39
Justice pénale 1-3, 1-7, 2-5, 2-16, 2-17, 2-21, 2-23, 2-39
Le Comité externe d'examen (CEE) de la Gendarmerie royale du Canada 1-4
Loi C-67 2-18, 2-22, 2-28
Loi sur l'Enquêteur correctionnel 2-21, 2-28
Loi sur le ministère du Solliciteur général 2-12
Loi sur le SCRS 1-7, 2-5, 2-8, 2-16, 2-19, 2-27, 2-32, 2-35
Loi sur les infractions en matière de sécurité 1-7, 2-5, 2-8, 2-12, 2-16, 2-19
Loi sur les pénitenciers 1-9, 2-6, 2-8, 2-12, 2-21
Loi sur les services correctionnels 2-8
Lutte antiterrorisme 2-9
Mandat 1-4, 1-7, 2-2, 2-9, 2-11, 2-12, 2-19, 2-21, 2-34, 2-35
Mise en liberté sous condition 1-4, 1-9, 2-22
Objectifs du programme 2-13
Organisation du Programme en vue de son exécution 2-2, 2-13

Paiements de transfert 2-2, 2-39
Personnes handicapées 1-8, 1-9, 2-6
Plan national de lutte contre le terrorisme 2-15, 2-16, 2-19, 2-25
Points saillants 1-2, 1-7, 2-2, 2-5, 2-7
Programme de stage 2-24
Recherche sur la libération conditionnelle 2-22
Réduction du déficit 2-15
Réforme du droit pénal 1-9, 2-6, 2-8, 2-17, 2-28
Rendement financier 2-26, 2-33
Renouvellement des contrats de la GRC 2-20
Ressources fédérales affectées aux services de police nationaux 2-23
SCC 1-3, 1-6, 1-9, 1-10, 2-17, 2-18, 2-22, 2-23
SCRS 2, 1-3, 1-5, 1-6, 1-7, 2-5, 2-7, 2-8, 2-11, 2-12, 2-13, 2-14, 2-16, 2-19, 2-27, 2-31, 2-32, 2-33, 2-34, 2-35, 2-37
Sécurité et lutte contre le terrorisme 2-16
Service canadien du renseignement de sécurité 2, 1-3, 1-6, 2-12, 2-13, 2-32
Service correctionnel du Canada 2, 1-3, 1-6, 2-12, 2-34
Services de police communautaires et multiculturels 2-21
Services juridiques 2-25, 2-30, 2-31
Services policiers aux peuples autochtones 2-19
Services policiers et application de la loi 2-16, 2-27
Stratégie nationale antidrogue 1-8, 2-5, 2-7, 2-8, 2-20, 2-27, 2-28
Victimes d'actes criminels 2-7, 2-16, 2-22, 2-23, 2-27, 2-30
Violence familiale 1-7, 1-8, 1-9, 2-6, 2-7, 2-18
Vision des services policiers de l'avenir 2-8